

Agence Française de l'Adoption

Rapport d'activité 2021

*Des solutions pérennes et évolutives proposées
par l'AFA face à la persistance de la crise sanitaire*



© Brissa COSTE



Joëlle VOISIN
Présidente du Conseil
d'Administration de
l'AFA

Pour la deuxième année consécutive, la crise sanitaire a frappé de plein fouet l'adoption internationale, ne laissant pas l'AFA indemne. En 2021, l'agence a pu concrétiser 55 adoptions sur 15 pays, soit 22% des adoptions internationales mais 4 adoptions de moins qu'en 2020 et moins de la moitié de celles réalisées en 2019 (117).

L'AFA, l'opérateur public français de l'adoption internationale, n'a néanmoins jamais ralenti son activité depuis le 16 mars 2020, date du premier confinement. La continuité du service a été assurée par l'équipe de l'agence avec le professionnalisme habituel. Le pilotage interne et la maîtrise des risques ont été améliorés. La refonte de l'outil informatique a été lancée. Des entretiens avec les candidats pendant l'attente d'un apparentement ont été mis en place (55 entretiens ont ainsi été réalisés en 2021). L'appui aux départements pour l'information, l'accompagnement et le suivi des candidats a été renforcé. Le protocole expérimental permettant aux départements volontaires de bénéficier de l'expertise de l'AFA pour les enfants pupilles présentant des besoins spécifiques a été étendu à 27 départements. La réalisation de 13 mini-films destinés à servir de support aux formations a pu être achevée. Le séminaire annuel, intitulé cette année « *Une adoption, des histoires* », a pu se tenir, en visioconférence pour la deuxième fois.

Enfin, le travail sur la préfiguration du nouvel organisme national dédié à la protection de l'enfance, un GIP réunissant l'AFA, le GIPED et les secrétariats généraux du CNAOP et du CNPE, ainsi que la participation aux travaux d'élaboration de deux textes de lois a très fortement mobilisé la direction. Ces travaux législatifs ont abouti. Le 7 février dernier a ainsi été promulguée la loi relative à la protection de l'enfance et le 21 février la loi visant à réformer l'adoption.

La loi du 7 février 2022 concrétise l'engagement du Secrétaire d'Etat en charge de l'enfance et des familles d'améliorer la situation des enfants pris en charge dans le cadre de la protection de l'enfance, de mieux les protéger contre les violences et de mieux piloter la politique de protection de l'enfance en réformant la gouvernance nationale. Le nouvel organisme national dédié à la protection de l'enfance, attendu fortement depuis plusieurs années, est donc désormais inscrit dans la loi et les mois qui viennent seront consacrés à sa mise en place puisqu'il existera dès que sa convention constitutive aura été approuvée. La loi prévoit des mesures de tuilage de 24 mois entre l'AFA telle qu'elle existe aujourd'hui et le nouveau GIP afin de ne pas pénaliser les apparentements engagés et de permettre d'obtenir l'accréditation du nouveau GIP dans les pays d'origine des enfants adoptés. D'autre part, cette loi élargit les missions de l'AFA officialisant ce qui n'était qu'expérimental aujourd'hui en lui permettant de mettre à la disposition des départements qui le souhaitent son expertise et son savoir-faire pour la recherche de familles correspondants aux besoins spécifiques des enfants pupilles de l'Etat pour lesquels les départements ne trouvent pas de famille correspondant à leurs besoins à l'échelle du territoire départemental. Enfin, la loi confère une nouvelle mission à cet organisme national celle d'informer et d'orienter vers les interlocuteurs compétents les demandes des personnes adoptées qui recherchent leurs origines, cela en fonction de leur situation.

La loi du 21 février, quant à elle, est l'aboutissement de la proposition de loi présentée par la députée Monique Limon. Au nombre des mesures introduites par cette loi, notons l'élargissement de l'adoption aux couples non mariés, le renforcement du statut des pupilles de l'Etat et la suppression pour les candidats de « l'adoption individuelle » avec l'obligation de s'adresser pour adopter à l'international à un organisme autorisé pour l'adoption ou à l'AFA. Cette disposition aura un impact évident à l'avenir sur l'activité de l'AFA.

Je sais que je peux compter sur un engagement sans faille de l'équipe de l'agence pour accomplir ces nouvelles missions et garantir des adoptions de qualité correspondant aux besoins de chaque enfant. ●

Directrice de publication - Mme Charlotte Girault
Directrice Générale

Agence Française de l'Adoption

ISSN 2778 - 1704 (en ligne)
ISSN 2650 - 1317 (imprimé)

2021

SOMMAIRE

Edito de la Présidente
Avant-propos de la Directrice

INTRODUCTION
2021 en chiffres

PARTIE I
La continuité des spécificités d'organisation et d'accompagnement liées à la crise sanitaire

PARTIE II
L'accompagnement des candidats et des familles

PARTIE III
L'animation et le développement des partenariats internationaux

PARTIE IV
Le travail en réseau avec les départements ; une dynamique continue

PARTIE V
Développement d'outils et contribution à la réflexion en matière d'adoption

PARTIE VI
La gestion et le budget de l'AFA en 2021

3
5
7
10
14	L'information des familles : le numérique pour épauler l'humain.....
15	Les missions de conseil et d'orientation : un accueil humain, proactif et professionnel.....
18	L'accompagnement individualisé : un approfondissement de l'accompagnement.....
19	La préparation des familles en séances collectives : un maintien et un développement des propositions de l'AFA.....
22	L'accompagnement des candidats en vue de l'adoption d'un Enfants à Besoins Spécifiques.....
24	L'intermédiation dans les procédures.....
25	Un accompagnement après l'adoption de plus en plus soutenu.....
28	Amérique.....
31	Caribbes.....
32	Afrique.....
34	Asie.....
37	Europe.....
42	Quelques rencontres de l'AFA dans les départements.....
42	La poursuite des sessions de formation initiale et continue.....
43	Des réunions thématiques renouvelées et très suivies.....
43	Un groupe de travail interdépartemental pour l'appui à l'adoption nationale.....
45	Le séminaire annuel de l'AFA : <i>Une adoption, des histoires</i>
49	Des mini-films thématiques sur les réalités de l'adoption internationale.....
49	Des Matinales thématiques pour une réflexion continue.....
51	L'équipe de l'AFA.....
52	Bilan de gestion 2021.....

En 2020 l'Agence avait pris le parti de considérer la situation exceptionnelle de pandémie comme une source d'opportunités, pour adapter ses modes de partenariat, ses modes de communication, ses fonctionnements.

Dans la poursuite de cette situation au gré des différents confinements, l'année 2021 a permis de concrétiser plusieurs projets structurants (protocole expérimental de soutien au départements, développement d'outils supports pour les formations) et d'inscrire dans la durée des modalités de travail et de service tant aux usagers qu'aux départements.

Le présent rapport témoigne cette année particulièrement de l'adaptabilité des équipes, de son dynamisme et de leur force de travail renouvelée dans un secteur que des crises impactent fortement (crise sanitaire, crise politique, baisse structurelle des adoptions internationales).

La réflexion sur certaines sessions de préparation en vue de les penser non par défaut en distanciel mais d'investir ce nouveau format avec des méthodes différentes pour les ateliers et les échanges entre candidats a conduit à une augmentation en quantité et en qualité de ces formations par rapport à 2020 à destination des candidats à l'adoption et des services adoption des départements.

L'AFA se mobilise également sur l'accompagnement des familles notamment comme réponse au contexte de baisse de l'adoption internationale et à la pandémie : cela se perçoit dans la démarche de qualité avec davantage de proactivité des agents, notamment en terme de nombre d'appels sortants, le développement des entretiens pendant l'attente, la formalisation de ces derniers ainsi qu'en menant l'exercice délicat de reprise de dossiers d'organismes agréés pour l'adoption qui ferment.

Après plusieurs années de travail dans cet objectif, les missions de l'Agence ainsi que son rôle dans le paysage de l'adoption internationale et désormais nationale ont été confortés et élargis dans deux lois : la loi n°2022-140 du 7 février 2022 relative à l'adoption et la loi n°2022-249 du 21 février 2022 de protection des enfants.

Tout en assurant la continuité de ses missions actuelles d'orientation, de conseil d'information, ainsi que sa mission d'intermédiaire pour l'adoption de mineur étranger, l'Agence devra absorber avec le nouveau GIP de protection de l'enfance, une mission de révision et de gestion d'une base de données nationale des agréments, d'extension de son protocole de soutien à l'adoption nationale, d'orientation en matière de recherche des origines, et de formations de certaines catégories de candidats non préparés par l'Agence aujourd'hui. L'année 2022 sera donc dense en termes de changements pour les équipes, qui, malgré leur profonde adaptabilité liée au contexte de travail à l'international, ne pourront cependant pas absorber l'ensemble de ces missions nouvelles sans renfort.

A l'aune de la création de ce nouvel organisme, il ne faut pas perdre de vue la question qui animera les choix et arbitrages qui seront faits : quel visage



Charlotte Girault
Directrice Générale de l'AFA

souhaitons-nous donner à l'adoption internationale aujourd'hui et demain ? Cette mesure de protection de l'enfance se heurte à des images véhiculées publiquement depuis plusieurs décennies et encore régulièrement : famille arc-en-ciel, projet humanitaire, vision idéalisée ou alors diabolisée comme outil d'oppression de certains pays sur d'autres. Elle concerne surtout certains d'enfants et leurs besoins, et certaines familles prêtes à y répondre.

En professionnalisant ses équipes dynamiques et imaginatives et en s'inscrivant toujours plus dans le cadre fixé par la Convention de la Haye du 29 septembre 1993, l'AFA choisit résolument de se situer du côté des besoins de l'enfant, de garantir le respect des procédures relatives au principe de subsidiarité de l'adoption, et de l'adoption internationale en particulier. Elle a inclus en 2021 la réflexion sur la conservation des dossiers, la parentalité et sur la construction de l'identité de l'adopté dans un continuum reposant sur des origines, toujours complexes et parfois peu détaillées dans les dossiers. Elle s'est préparée aux changements de gouvernance en 2021, sans abandonner son identité et sa reconnaissance à l'international.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activité. ●

Charlotte Girault

Directrice Générale
de l'AFA

INTRODUCTION

2021 en chiffres

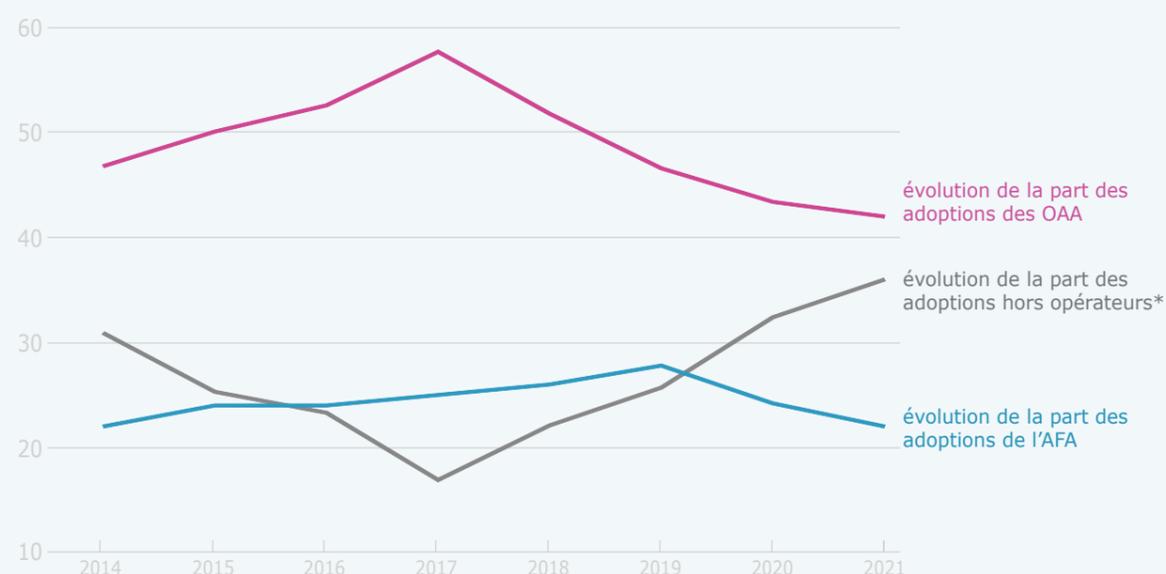
2021 | LES CHIFFRES DE L'ADOPTION INTERNATIONALE

La crise sanitaire internationale impose, cette année encore, un contexte très atypique pour les adoptions internationales, alors que le paysage des adoptions internationales était déjà contraint avant la période pandémique en 2019. 252 adoptions internationales ont été réalisées en 2021 dans 40 pays d'origine différents.

La proportion des adoptions réalisées dans les pays appliquant la Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (CLH), a progressé cette année : 67,3% des adoptions sont encadrées par la CLH 1993 (contre 64,3% en 2020). A cet égard, plus de 95% des adoptions accompagnées par l'Agence sont réalisées avec des pays parties.

La part relative de l'Agence Française de l'Adoption a baissé cette année encore du fait de l'augmentation continue de la part des adoptions individuelles qui s'élève à 36% en 2021 (contre 32% en 2020). Ainsi, la proportion des adoptions accompagnées par l'AFA est de 22% (contre 24% en 2020) et la part de l'ensemble des 21 OAA a également diminué à 42% (contre 43% en 2020).

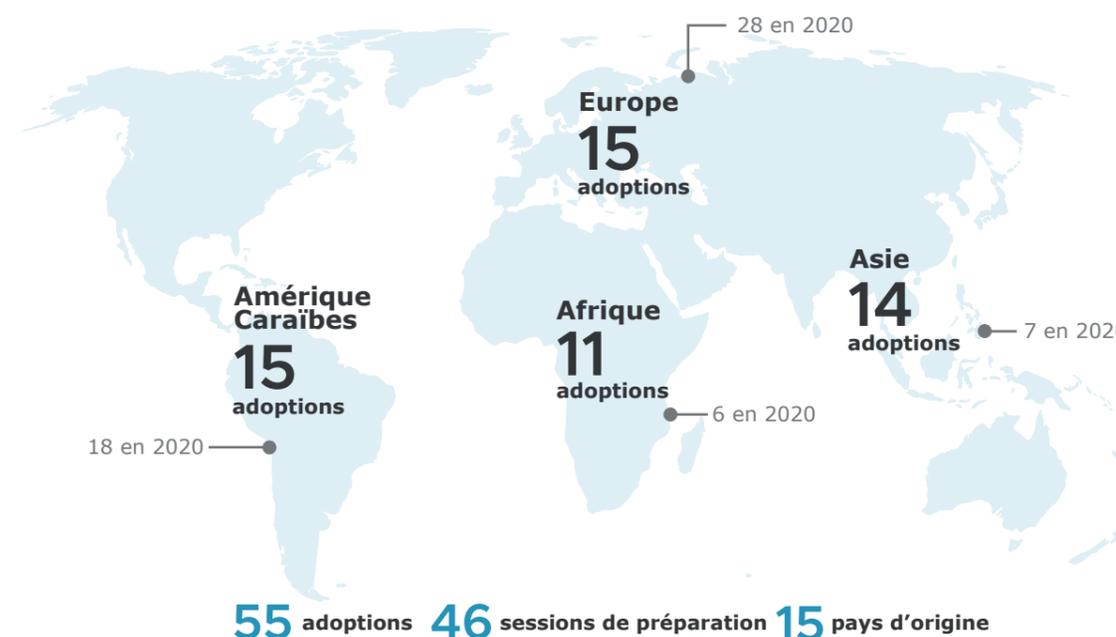
Évolution de la répartition entre type de procédure de 2014 à 2021



*individuelles, indépendantes, directes
Source : MAI

252 adoptions internationales
+3% par rapport à 2019
40 pays d'origine
67% d'adoptions dans des pays encadrés CLH 1993 — dont 21,1% réalisées par l'AFA

2021 | LES CHIFFRES DE L'AFA



L'AFA a permis la réalisation de **55 adoptions - contre 59 en 2020**, observant ainsi **une baisse de 6,8%**. Les baisses continues sont principalement liées **aux effets de la crise sanitaire sur le long terme**, malgré une timide reprise, limitant le nombre de nouvelles propositions d'appariement dès 2020 et les déplacements des adoptants dans les pays d'origine pour l'aboutissement des procédures d'adoption.

L'Asie et l'Amérique sont les continents les plus marqués par la baisse des adoptions liée à la crise sanitaire. En Afrique, malgré la fermeture des frontières et de multiples confinements, aucune cessation ni ralentissement d'activité n'a été constaté.

Cette année encore, le nombre d'adoption est donc limité du fait de la pandémie, malgré une certaine reprise des propositions d'appariement en 2021. Ces dernières ne trouvent pas systématiquement un aboutissement dans l'année lors de laquelle elles sont faites. En effet, une proposition d'appariement faite au dernier trimestre d'une année n'aboutit généralement que l'année suivante. De même, sur certains pays, le délai de procédure entre l'acceptation d'une proposition d'appariement et l'adoption (arrivée de l'enfant au foyer) est d'un an ou plus. ●

L'AGENCE DEPUIS 2006

4427 adoptions

37 pays d'origine

90% des pays parties CLH

5426 familles accompagnées*

*avant, pendant et après l'adoption

PARTIE I

La continuité des spécificités d'organisation et d'accompagnement liées à la crise sanitaire

La pandémie et l'état d'urgence en 2021 ont continué d'avoir des conséquences majeures à l'international comme au national sur les activités de l'Agence, ainsi que sur son organisation interne.

Dans ce contexte exceptionnel et pluriannuel, l'AFA a poursuivi ses activités en maintenant les adaptations de ses fonctionnements mises en place en 2020, pour assurer ses missions et continuer de faire face aux enjeux actuels. Ses services ont travaillé à distance la majeure partie de l'année, et forts de l'expérience de 2020, ont optimisé leur organisation et amélioré l'utilisation des outils. L'ajustement des organisations interne (support technique, évolution des procédures et des outils, adaptation des contenus de formation, etc) continue de mobiliser une partie des équipes. **L'AFA a initié, de cette expérience prolongée en 2021, une réflexion sur les méthodologies d'accompagnement des familles et d'animation de ses réseaux à plus long terme.**

L'AFA a poursuivi ses activités en matière d'information, de conseil et d'intermédiation des procédures ;

- Lors du premier confinement en mars 2020, pour atténuer les effets de la fermeture de la plateforme téléphonique, une boîte mail (information@agence-adoption.fr) avait été créée et a été depuis maintenue.
- Les sessions de formation et de préparation à destination tant des candidats que des correspondants départementaux se sont poursuivies en visioconférence. Le nombre d'inscriptions a pu être adapté grâce à l'expérience et l'adaptation des formations, permettant de former plus de candidats.
- Le projet vidéo a accusé du retard en raison de la pandémie. Une première diffusion de certains films a pu avoir lieu pendant le séminaire annuel de l'AFA (cf page 45).

Par ailleurs, le contexte sanitaire a nécessairement eu des **conséquences sur l'animation du réseau des départements** avec :

- L'impossibilité d'organiser des déplacements en département.
- La poursuite des réunions et groupes de travail à distance.
- La reconfiguration des formats de formation initiale et continue des départements.
- L'organisation du séminaire 2022, « *Une adoption, des histoires* » en visioconférence sur la plateforme IdealCo.



Tous les agents de l'AFA sont outillés pour télétravailler. Grâce à la mise en place de l'outil de visioconférence Teams qui a remplacé l'ancien outil (Ricoh) l'utilisation de la visioconférence s'est fortement développée. Elle est utilisée pour les temps de formation mais aussi pour échanger avec les candidats dans le cadre des entretiens individuels.

L'AFA a ainsi pu maintenir ses sessions de préparation à destination des familles candidates à l'adoption ou des professionnels du secteur de la protection de l'enfance.

Enfin, **au niveau international, la pandémie continue d'avoir des conséquences majeures** sur de nombreux plans :

- Absence de proposition d'appareillement par certains pays (Chine notamment) et ralentissement des évolutions des procédures d'adoption à toutes les étapes sur d'autres pays (séjour rallongé sur le Pérou et le Chili par exemple).
- Poursuite de l'utilisation massive de la communication à distance avec les autorités locales qui a permis de temporiser les conséquences sur les liens avec les partenaires et les avancées des procédures.
- Poursuite de la gestion des conditions ad'hoc des déplacements pays par pays face aux variations fréquentes des possibilités de se rendre dans les pays d'origine et/ou d'en revenir (gestion des retours des familles à l'étranger au moment du premier confinement ; gestion des arrivées d'enfants sous l'égide de la MAI pour certains pays dont Haïti en juin et le Vietnam en octobre ; maintien des suspensions des voyages dans certains cas comme la Chine ; etc).
- Informations très fluctuantes et communication régulière aux familles sur les fonctionnements des autorités locales, la prise en charge des enfants en cours d'adoption et leur suivi, etc.
- Annulation de l'agenda des déplacements internationaux de l'Agence sur la totalité de l'année (aucun déplacement n'a pu être effectué en 2021).
- Suivi dédié des équipes locales de l'AFA dans les pays d'origine (confinement, évolution de la pandémie, question vaccinale, etc).
- Adaptation continue de la communication, des suivis des activités et procédures.

Ce contexte de crise a fortement mobilisé le service support. En outre l'ensemble des équipes a intégré les méthodes de travail en période de crise sanitaire. ●

PARTIE II

L'accompagnement des candidats
et des familles

L'AFA a pour mission de préparer les candidats à la réalité de l'adoption actuelle. Elle les informe, conseille et accompagne avant, pendant et après l'adoption. Les missions d'information et d'accompagnement des candidats sont particulièrement portées par le Service Information et Accompagnement (SIA) de l'AFA qui est constitué du Pôle Information et Conseil (PIC) et du Pôle santé. Ces missions sont par ailleurs transversales et le service international y contribue en collaboration avec le SIA.

Afin de mener à bien sa mission, **l'AFA collabore avec un réseau de correspondants à l'étranger et avec les services adoption des conseils départementaux français.** L'Agence forme de manière continue ses collaborateurs et ses partenaires départementaux afin d'assurer une adoption internationale éthique et sécurisée.

Dans ce contexte de crise sanitaire, les profils des enfants adoptés ont peu évolué par rapport aux années précédentes et la part d'Enfants à Besoins Spécifiques adoptés reste notamment élevée (78,2% en 2021). Les problématiques auxquelles les candidats et les familles doivent être préparés et accompagnés concernent essentiellement le profil des enfants proposés à l'adoption internationale, les critères de sélection des pays d'origine, les réalités des procédures internationales, l'interculturalité, les aléas et impondérables avec les différents pays, l'importance et les exigences du suivi post-adoption et le cadre existant en matière de recherches des origines. Ainsi, en 2021, l'AFA a poursuivi l'adaptation de ses missions à l'évolution du contexte de l'adoption internationale (développement de la formation « enfants grands », d'une formation sur les adoptions intrafamiliales) mais aussi au contexte sanitaire.

L'information des familles : le numérique pour épauler l'humain

1 Le site internet actualisé et complet

La première mission de l'AFA est d'informer les candidats à l'adoption. L'Agence informe les candidats et les familles tout au long de leur procédure par l'intermédiaire du PIC, mais aussi des autres pôles et chargés de mission mobilisés. De nombreux outils étayent cette mission d'information. A ce titre, l'ensemble des informations générales sur les procédures, les profils d'enfants adoptables, les actualités dans les pays d'origine, et autres informations clés, sont disponibles sur le site internet de l'AFA dont le contenu est enrichi et actualisé régulièrement.

> ESPACE ADOPTANT

> ESPACE PRO

> ESPACE INSTITUTIONNEL

> ESPACE JUNIOR

Créé en 2006, le site de l'Agence a accueilli **plus de 8,7 millions de visiteurs en 14 ans**. Il propose plusieurs plateformes destinées à divers publics ; l'Espace Adoptant pour les candidats à l'adoption, l'Espace Pro pour les correspondants départementaux, l'Espace Institutionnel pour les membres des instances et l'Espace Junior pour les jeunes adoptés. En 2021, la fréquentation du site, qui suppose une réactivité permanente, s'est illustrée par une moyenne de 558 connexions journalières sur l'adresse www.agence-adoption.fr. Pour assurer un service numérique efficient et une information aux familles abondante,

l'équipe de l'AFA veille à la mise à jour et l'actualisation du contenu du site de l'AFA. Certaines actions de modernisation des espaces ont été entreprises en 2021 et devraient se concrétiser en 2022 (migration et mise à jour de l'Espace Junior, enrichissement de l'Espace Pro avec la retransmission des échanges quotidiens entre l'AFA et les correspondants pour garantir la pérennité des informations, refonte visuelle des documents de communication accessibles sur le site de l'AFA).

2 La Lettre de l'AFA pour connaître les actualités de l'Agence

Dans le but de créer un lien toujours plus riche avec ses candidats, familles et réseau institutionnel, l'AFA a souhaité retravailler la traditionnelle **Lettre de l'AFA** ; une newsletter trimestrielle sur les dernières actualités de l'AFA, qui constitue un trait d'union entre l'Agence, les familles, les acteurs de la protection de l'enfance et plus spécifiquement, ceux de l'adoption internationale. Une nouvelle mise en forme et façon de l'appréhender a été initiée (proposition d'un support web et d'un support PDF par exemple). Les familles ayant un dossier enregistré à l'AFA ou ayant adopté par son intermédiaire semblent être particulièrement sensibles à cet outil de communication, avec un taux d'ouverture des Lettres de l'AFA de 43% en moyenne en 2021 (contre une moyenne nationale [tous secteurs confondus] de 21,33%¹).

3 Un Espace Adoptant pour le suivi des candidats de leur dossier

Le PIC assure par ailleurs la pérennité du **suivi de l'Espace Adoptant sur la base de l'AFA**, dédié aux candidats. Sur l'année 2021, **338 requêtes ont été traitées** par les conseillères (contre 230 en 2020 et 275 en 2019). Depuis 2019, les familles peuvent déposer des dossiers de candidatures dans plusieurs pays, ce qui explique en partie une hausse des demandes d'information (**484 courriers de demande d'information**, contre 337 en 2020 et 351 en 2019).

4 Une nouvelle gestion des inscriptions aux sessions de préparation et d'information en 2021

Les conseillères du PIC sont aussi les **premières interlocutrices des familles qui souhaitent s'inscrire à des réunions de préparation et d'information** proposées par l'AFA (cf page 19). Afin d'optimiser les appels sur la plateforme téléphonique, une boîte mail spécifique pour les demandes d'inscription aux différentes sessions de préparation pour les familles a été créée (inscription.preparation@agence-adoption.fr) sur laquelle 1622 mails ont été reçus en 2021.

Depuis 2021, et afin de **garantir une meilleure visibilité des propositions de l'Agence**, le calendrier des réunions proposées est communiqué et publié en avance sur le site internet de l'AFA avec des dates d'ouverture des inscriptions précisées dans un délai raisonnable avant la formation. Ainsi, toutes les familles intéressées peuvent prendre connaissance des dates, anticiper leur organisation. L'AFA de son côté observe une nette baisse des annulations.

Les missions de conseil et d'orientation : un accueil humain, proactif et professionnel

Les missions de conseil et d'aide à l'orientation sont principalement portées par le Pôle Information et Conseil (PIC) qui initie majoritairement les échanges avec les adoptants.

Composé en 2021 d'une équipe de quatre conseillères avec l'appui de l'assistante du service information et accompagnement, le PIC dispose d'une formation transversale et continue sur tous les pays avec lesquels travaille l'agence. En effet, **les conseillères du PIC sont en lien étroit avec chaque rédacteur et des échanges sont organisés régulièrement** (en moyenne 2 par mois) afin que les dernières actualités/situations ex-

1. MAILCHIMP, Statistiques moyennes de campagne de marketing par e-mail des clients Mailchimp par secteur, Chiffres 2019 [\[en ligne\]](#)

ceptionnelles soient connus. Au-delà de leurs missions communes d'information, de conseil et d'orientation, **chacune des conseillères a une référence qui lui est propre**, afin de renforcer l'efficacité et la qualité de l'accompagnement des candidats.



L'équipe du PIC en 2020

De gauche à droite : la conseillère et coordinatrice du PIC, la conseillère et référente correspondants départementaux, la conseillère et référente suivi post-adoption et l'assistante du service Information et Accompagnement.

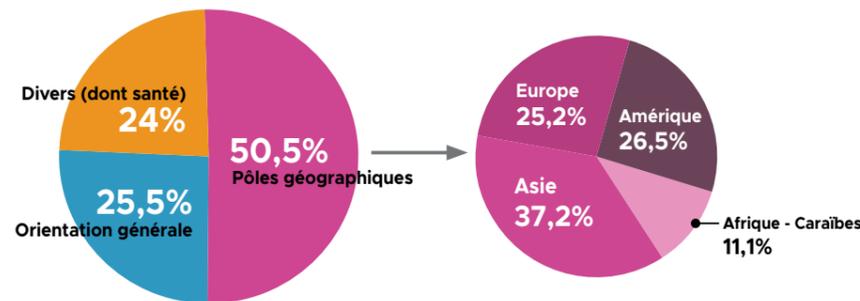
1 Le conseil : une grande réactivité pour apporter la réponse adaptée aux candidats

Via la plateforme téléphonique

Depuis 2006, les conseillères du PIC informent et conseillent les candidats à l'adoption par le biais de la plateforme téléphonique ouverte du lundi au vendredi inclus, dont trois jours en continu y compris sur la période méridienne. En 2021, les conseillères du PIC ont été **joignables via la plateforme téléphonique 247 jours** sur 252 jours travaillés (les 5 jours de suspension correspondent au séminaire de l'AFA, à la formation des équipes sur la gestion de l'agressivité des familles et la journée de solidarité). En outre, les conseillères du PIC ont assuré la continuité du service via le traitement des demandes par mail).

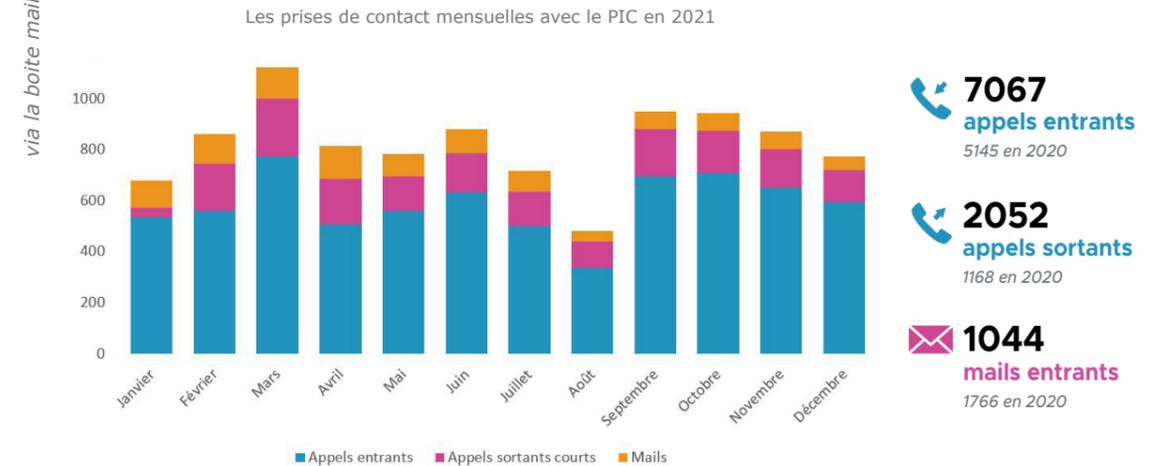
En 2021, les conseillères du PIC ont répondu à **7067 appels entrants** (soit une moyenne, **de plus de 28 appels par jour**). Les conseillères du PIC ont travaillé à l'amélioration de la plateforme téléphonique afin de **réduire le temps d'attente des candidats** et éviter ainsi que les candidats ne raccrochent avant d'avoir pu avoir une conseillère au téléphone. Ainsi, sans compter les abandons, les conseillères ont **décroché 95% des appels entrants** (contre 68% pour l'année 2020). Par ailleurs, les appels pris en charge par le PIC nécessitent aujourd'hui un niveau de conseil et d'accompagnement soutenu, en raison de l'évolution du contexte de l'adoption internationale. Ainsi, on peut noter un léger **allongement de la durée des appels traités**. Par ailleurs, près de 88% des appels ont pu être gérés sans transmission aux autres pôles, grâce à la bonne formation transversale et continue des conseillères (83% en 2020 et 81,6% en 2019).

Avec l'objectif d'individualiser au maximum l'accompagnement des candidats à l'adoption, les conseillères du PIC ont également **développé les appels courts aux candidats**. Ainsi, en 2021, **1784 appels courts ont été émis par les conseillères** du PIC (contre 1168 en 2020 et 1116 en 2019), soit **une hausse de 52,7%**. Ces appels permettent une grande proactivité de l'agence qui apporte rapidement des informations complètes et parfois complexes aux familles suite à une sollicitation de leur part de l'agence (proposition d'entretien individuel suite à un courrier de refus d'orientation, information relative à leurs démarches...).



Répartition par thématique des appels entrants au PIC en 2021

Les conseillères ont traité près de 1044 mails reçus sur l'adresse information@agence-adoption.fr créée en 2020 et maintenue en 2021.



2 L'orientation : un accompagnement personnalisé et adapté

Les conseillères du PIC partagent une **mission d'aide à l'orientation des candidats. Celle-ci se réalise par le biais d'entretiens d'aide à l'orientation**. Ces entretiens sont proposés aux candidats à l'adoption ayant envoyé un pré-dossier non-orienté à l'AFA. Ils ont pour objectif d'aider les candidats à comprendre le contexte de l'adoption internationale et à identifier un ou plusieurs pays vers lesquels ils pourraient adresser leur candidature via l'Agence. Ils se déroulent par téléphone, par visioconférence ou dans les locaux de l'Agence et durent environ une heure et demi. Ces entretiens se distinguent des appels courts d'orientation générale reçu sur la plateforme.

En 2021, les conseillères du PIC ont **réalisé 268 entretiens d'aide à l'orientation** (contre 234 en 2020), soit près de **23 entretiens par mois**. La levée de la règle du dossier unique depuis janvier 2019 et la proposition systématique de ces entretiens à toute famille prenant contact avec l'AFA, **augmente significativement le nombre de demandes d'aide à l'orientation** depuis quelques années.

3 La gestion des listes de demandes en attente : une optimisation du temps d'attente à la demande de la France pour répondre aux contraintes des pays d'origine

	2018	2019	2020	2021
Cambodge	5	3	3	1
Russie	75	26	27	32
Vietnam	66	65	64	65
TOTAL	166	94	93	98

Dossiers inscrits en LDA à l'AFA

Le PIC assure également la gestion des « listes de demandes en attente » pour trois pays de l'Agence : **le Cambodge (dont les inscriptions sont actuellement suspendues), la Russie et le Vietnam**. Au 31 décembre 2021, l'AFA compte 98 familles inscrites sur ces listes (pour 94 familles en 2020 et 95 en 2019).

En 2021, afin d'accompagner davantage les familles de manière individualisée, les conseillères du PIC ont tra-

vaillé avec le service international au développement des entretiens pendant l'attente (cf page 19). Ainsi, plusieurs familles dont le dossier était enregistré sur une liste de demandes en attente ont été contactées par les conseillères du PIC en 2021. Ce travail se poursuivra en 2022.

L'accompagnement individualisé : un approfondissement de l'accompagnement

Les différents pôles de l'AFA accompagnent individuellement les candidats tout au long des différentes étapes de la procédure d'adoption ;

- Le PIC accompagne les candidats dans l'orientation de leur projet vers un ou des pays dans lesquels l'AFA est accréditée et répond par téléphone à leurs questions générales tout au long de la démarche.
- Les rédactrices et assistantes des pôles géographiques accompagnent les candidats par des contacts réguliers dès le moment où l'orientation pays est arrêtée et ce jusqu'à la fin du suivi post-adoption.
- Le pôle santé peut intervenir à toutes les étapes de la démarche d'adoption :

Avant une proposition d'apparement

Les adoptants peuvent solliciter un entretien individuel auprès du pôle santé afin de poursuivre la réflexion sur les limites de leur projet d'adoption. Ces entretiens individuels sont obligatoires pour ceux qui souhaitent candidater pour le flux inversé afin de les préparer au mieux à l'adoption d'un Enfants à Besoins Spécifiques.

Lors d'une proposition d'apparement

Les professionnels du pôle santé mettent à la disposition des adoptants leur expertise pour une lecture éclairée des éléments transmis dans le Rapport Relatif à l'Enfant (RRE), par le pays d'origine.

Pendant le séjour dans le pays d'origine de l'enfant

Les adoptants peuvent transmettre au pôle santé les informations qu'ils auront pu recueillir sur place concernant l'enfant et solliciter leur analyse.



L'équipe du pôle santé en 2020

De gauche à droite : les deux psychologues cliniciennes de l'AFA et le médecin de l'AFA.

En 2021, le médecin a réalisé 145 entretiens individuels (contre 178 en 2020).

Cette baisse du nombre d'entretiens individuels s'explique notamment par la baisse du nombre d'apparements proposés par l'AFA dans le contexte de la pandémie de Covid 19 au cours de laquelle certains pays ont totalement interrompu la coopération en matière d'adoption internationale. Elle doit également être mise en perspective avec les aménagements de la procédure d'inscription des adoptants au programme de flux inversé. En effet, depuis 2020, dans un souci d'efficacité, les questionnaires d'aide à la délimitation du projet d'adoption adressés par les postulants à ce programme spécifique sont évalués par le pôle santé. Seuls les adoptants dont le projet correspond aux profils des enfants pour lesquels une famille est recherchée seront vus en entretien individuel.

En 2021, les psychologues ont réalisé 242 entretiens individuels (contre 245 en 2020 et 248 en 2019).

La quasi-totalité des entretiens liés au parcours de préparation à l'adoption d'un Enfants à Besoins Spécifiques ont été effectués en binôme médecin-psychologue.

Mise en place d'entretiens pendant l'attente

Par ailleurs en septembre 2021, afin d'accompagner au mieux les familles au cours de l'attente de l'éventuelle réalisation de leur projet d'adoption, l'AFA a mis en place des entretiens systématiques pendant l'attente destinés à tous les candidats dont le dossier est accompagné par l'AFA (dossier enregistré dans un pays d'origine, inscrit sur une liste de demandes en attente et / ou inscrits dans le programme flux inversé). Ils sont menés tant par le PIC que par les rédactrices du service international. Cette proposition d'entretien annuel ne se substitue pas à l'accompagnement classique. Sur l'année 2021, 148 entretiens « pendant l'attente » ont ainsi eu lieu.

La préparation des familles en séances collectives : un maintien et un développement des propositions de l'AFA

séances candidats en 2021 **46**
(36 en 2020)

4 sessions « enfant grand »
(1 en 2020)

6 sessions de spécialistes :
VIH, fente labio-palatine, cardiopathie
(5 en 2020)

8 sessions du parcours
(2 parcours en 4 modules)
(8 en 2020)

10 sessions générales EBS
(8 sessions générales en 2020 et 3
sessions adaptées à la période de
confinement)

18 sessions pays
(11 en 2020)

Face au contexte de l'adoption internationale et à l'évolution du profil des enfants, **un des objectifs de l'AFA est de renforcer la préparation des candidats à l'adoption. Plusieurs dispositifs en place sont actualisés et complétés régulièrement.**

A ce titre, en 2021, les supports utilisés lors des réunions de préparation ont été développés et davantage adaptés à la visioconférence, telle que la **vignette clinique**, qui est un cas concret et anonymisé. Elle retrace aussi bien les informations générales sur un individu que des informations plus saillantes. La vignette est inspirée des dossiers d'enfants reçus par l'AFA. Son utilisation qui se généralise lors de réunions de préparation favorise une projection réaliste des candidats dans leur projet d'adoption.

Enfin, cela permet de proposer un format de type « groupe de travail », alternant des moments de transmission d'informations théoriques et des moments de réflexion et d'échanges.

1 Le « Parcours » en 4 modules pour 460 candidats et 12 départements

Ce parcours est proposé aux candidats depuis fin 2014. Il est le fruit de nombreuses réflexions issues d'un groupe de travail, réunissant l'AFA et 18 départements.

Ce parcours a notamment pour objectif de permettre aux candidats de confronter leurs aspirations avec les profils des enfants confiés à adoption internationale, de les sensibiliser sur les possibles difficultés et les relais disponibles, et développer leurs compétences parentales.

Construit autour de contenus théoriques et pratiques, ce parcours développe une pédagogie adaptée (thèmes clés, approche du côté des parents et des enfants, mises en situation, vignettes, témoignages...) et fait appel aux interventions de l'équipe du pôle santé (psychologues et médecin), ainsi que celles de deux rédactrices des pôles géographiques et de deux conseillères du PIC.

Si les modules 1 et 2 sont ouverts à tout candidat agréé, les modules 3 et 4 sont ouverts, au siège de l'AFA, uniquement aux candidats dont le dossier est en attente dans un pays. Les départements peuvent adapter ces critères à leurs propres réalités.

Compte tenu du contexte sanitaire en 2021, l'intégralité des modules ont été proposés en visioconférence. Quatre nouveaux départements ont profité de ce parcours pour former leurs équipes à l'adoption internationale, en assistant aux sessions en tant qu'observateurs. 8 modules du parcours ont été proposés en visio-conférence **avec 12 départements réunissant au total 460 candidats**, et ce, malgré le contexte pandémique (contre 242 en 2020).

2 Les sessions « pays » pour 276 candidats

Depuis 2009, l'AFA a mis en place des sessions collectives de préparation spécifique pour l'adoption dans un pays donné. Les rédactrices de chaque pôle géographique ainsi que le pôle santé interviennent pour informer les candidats sur les spécificités du pays et le profil des enfants adoptés.

Ces sessions sont essentielles dans le parcours des candidats. La volonté de l'AFA est de rendre ces sessions « pays » systématiques afin d'en faire bénéficier chaque candidat ayant un dossier engagé dans un pays partenaire de l'AFA. Ces sessions revêtent d'ailleurs, de plus en plus souvent, un caractère obligatoire fixé par les pays eux-mêmes.

En 2021, **18 sessions « pays » ont été proposées** (contre 11 en 2020), toutes en visioconférence. Ces sessions ont réuni **276 candidats au total** (contre 120 en 2020).

3 Les sessions de préparation à l'accueil d'un Enfants à Besoins Spécifiques pour 542 candidats

De par leur histoire pré-adoptive, tous les enfants adoptés à l'international ont des besoins spécifiques. Néanmoins, certains enfants présentent un profil qui rend plus difficile la mise en œuvre de leur adoption. Ainsi, est considéré comme ayant des besoins spécifiques (parfois cumulativement) :

- Un enfant âgé de 5 ans ou plus ;
- Une fratrie de deux enfants ou plus ;
- Un enfant ayant une histoire particulièrement lourde ou stigmatisante ;
- Un enfant porteur de particularités médico-psychologiques voire de handicaps.

Pour préparer au mieux les candidats à l'adoption d'un EBS, plusieurs réunions de préparation ont été mises en place par l'AFA. En 2021, **20 sessions relatives à la préparation à l'adoption d'EBS se sont tenues** (contre 17 en 2020), comptabilisant un total de 542 candidats (contre 287 en 2020 et 322 en 2019), soit une hausse de près de 89%.

Proportion d'EBS adoptés via l'AFA depuis 2017

2017	2018	2019	2020	2021
81,6%	76,8%	83,7%	69,5%	78,2%

Selon cette définition des EBS, **78,2% des adoptions réalisées par l'AFA en 2021 ont concerné des Enfants à Besoins Spécifiques** (contre 69,5 % en 2020).

Les sessions générales

Les sessions générales

Créée en 2009, la procédure dédiée à l'accompagnement des candidats ayant un projet d'adoption d'un Enfants à Besoins Spécifiques (cf page 20) est enrichie depuis 2013 par des réunions de préparation collectives. Ces réunions sont coanimées par **les psychologues et le médecin de l'AFA qui délivrent une information plus détaillée sur le profil des enfants confiés à l'adoption, notamment sur les pathologies médicales les plus courantes et les profils psychologiques des enfants**. Le travail fait en séance vise à permettre un approfondissement de la réflexion sur les limites du projet d'adoption ainsi que sur les capacités d'accueil, au vu des besoins de prise en charge notamment. Lors de cette réunion de préparation, le programme d'adoption en flux inversé est également présenté aux candidats par la coordinatrice de la commission EBS.

En 2021, **10 sessions générales** relatives à l'accueil d'un Enfants à Besoins Spécifiques se sont tenues (contre 8 en 2020 et 10 en 2019), **comptabilisant un total de 279 candidats** (contre 147 en 2020 et 263 en 2019).

Les sessions des spécialistes

Les sessions des spécialistes

Certaines problématiques de santé très spécifiques des enfants confiés à l'adoption nécessitent une information ciblée destinée aux candidats qui pourraient les accueillir. L'AFA a donc noué un partenariat avec des professionnels de santé spécialisés dans certaines pathologies.

En 2021, deux réunions d'information relatives à l'adoption des enfants infectés par le VIH ont été proposées par l'AFA. Ces réunions ont été coanimées par le médecin de l'AFA et le Professeur Stéphane Blanche, pédiatre à l'hôpital Necker, spécialisé dans la prise en charge de cette pathologie. Deux autres réunions d'information spécialisées dédiées aux cardiopathies congénitales ont été coanimées par le médecin de l'AFA et le Professeur Damien Bonnet, chef du service de cardiologie pédiatrique à l'hôpital Necker. Enfin, deux réunions d'information spécialisées relatives à l'adoption d'enfant porteur d'une fente labio-palatine ont été coanimées par le médecin de l'AFA et le Docteur SOUPRE, chirurgienne fentes labio-palatines à l'hôpital Necker, accompagnée de Madame CHAPUIS, orthophoniste rattachée au service de l'hôpital Necker.

En 2021, **6 sessions d'informations spécialisées** se sont donc tenues (contre 5 en 2020 et 4 en 2019), **comptabilisant un total de 158 candidats** (contre 85 en 2020 et 59 en 2019).

Les sessions de préparation à l'accueil d'un enfant grand

En réponse au contexte actuel de l'adoption internationale et à l'évolution du profil des enfants, ces réunions ont été remises en place en 2020 dans une nouvelle version. Elles sont ouvertes à tous les candidats titulaires de l'agrément et sont animées par une psychologue de l'AFA. Les thématiques abordées concernent l'histoire pré-adoptive des enfants, leur développement, la sphère relationnelle et affective à la lumière de la psychologie des enfants grands. Lors de ces réunions, les familles sont invitées à travailler sur une vignette clinique transmise en amont de la réunion. Ces réunions sont également illustrées par le témoignage d'une famille ayant adopté un enfant grand, suivi d'un temps d'échanges.

Face aux nombreuses demandes des familles pour s'inscrire à cette réunion de préparation, l'AFA a organisé, en 2021, **4 sessions relatives à la préparation à l'accueil d'un enfant grand** (contre 1 en 2020), comptabilisant un **total de 105 candidats**.

L'accompagnement des candidats en vue de l'adoption d'un Enfant à Besoins Spécifiques

La préparation et l'accompagnement des candidats en vue de l'adoption d'un EBS repose **sur le travail d'une commission pluridisciplinaire : la commission « Enfants à Besoins Spécifiques »**, composée du Docteur Gérard GARNIER, Madame Liliana MINGITA et Madame Emilou CHICHE, psychologues et Madame Clémence CAPDEPUY BOUCHET, coordinatrice de la commission EBS.

Le parcours de réflexion et de préparation en vue de l'adoption d'un EBS et l'intégration du programme d'adoption en « flux inversé »



Depuis 2009, une procédure dédiée a été mise en place à l'AFA pour accompagner les postulants ayant un projet d'adoption d'un Enfants à Besoins Spécifiques (EBS) dans leur réflexion. Cette procédure peut conduire à l'intégration des candidats dans un programme spécifique de l'AFA : **le programme d'adoption en flux inversé**. Dans ce cadre, les candidats doivent participer à une réunion collective de préparation (cf page 14)

Différents outils sont proposés aux candidats pour approfondir leur projet et le délimiter, dont un **questionnaire d'aide à la délimitation et à la réflexion**, transmis en amont d'une réunion collective.

Si le projet d'adoption tel que délimité par les candidats est conforme à l'intitulé de leur notice jointe à l'agrément et que ce projet correspond aux profils des enfants proposés dans le cadre des procédures d'adoption en « flux inversé », les candidats peuvent être reçus en entretien individuel par le pôle santé pour échanger sur les ouvertures et pour apporter toutes les nuances aux limites de leur projet d'adoption.

Suite à cet entretien, **la commission EBS de l'AFA se réunit et statue en consensus** sur l'intégration (ou non) des adoptants au programme d'adoption en « flux inversé ». Les candidats et leur conseil départemental en sont informés.

2 L'apparement en flux inversé

Lorsqu'un pays partenaire de l'AFA ne parvient pas à trouver une famille à un enfant en raison de ses besoins spécifiques, il peut transmettre aux différents opérateurs le dossier de l'enfant en sollicitant pour lui une recherche de famille. La commission EBS de l'AFA recherche alors une famille qui pourrait répondre aux besoins de cet enfant.

La base de données est un outil indispensable, car elle facilite l'identification des familles préparées dont le projet pourrait correspondre au profil d'un enfant proposé en flux inversé. Un pré-apparement peut alors être travaillé par les membres de la commission et avec le rédacteur du pays concerné, en lien étroit avec les services adoption des départements.

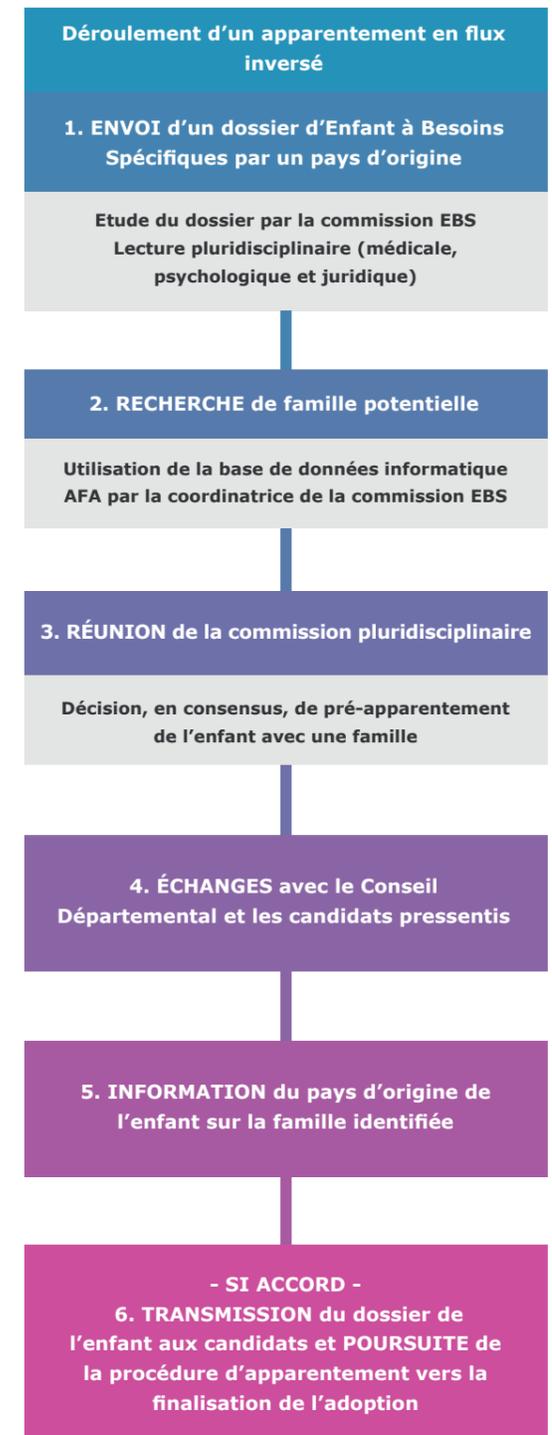
Depuis 2021, lorsque cela est possible, le correspondant local de l'AFA à l'étranger du pays à la recherche d'une famille pour un enfant, participe aux réunions de la commission afin qu'il puisse apporter son expertise du terrain et accompagner la famille identifiée pour un pré-apparement.

2021 | La procédure du flux inversé en chiffres

- **92 candidatures inscrites et actives** dans le programme d'adoption en flux inversé (76 en 2020)
- **131 dossiers reçus et examinés** (pour 156 enfants)
- **34 commissions recherche de familles**
- **12 pré-apparements**

8
adoptions en Flux Inversé finalisées

12
adoptions en cours au 31/12/2021



L'intermédiation dans les procédures

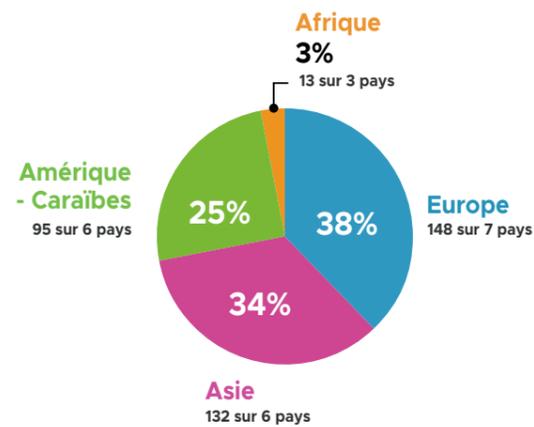
Au 31 décembre 2021, l'Agence suit 5522 candidats ou familles adoptantes. En amont de la procédure d'adoption, 1074 candidats sont en lien avec service information et accompagnement en vue de définir et orienter leur projet. Le service international accompagne quant à lui, 2260 couples ou célibataires dans leur parcours d'adoption, entre le moment de la signature d'un Projet de Mise en Relation (PMR) et la fin du suivi obligatoire après l'adoption. Il reste également mobilisé pour 2091 familles dont les dossiers sont désormais versés aux archives nationales. Parmi ces familles, plusieurs effectuent des démarches de recherches d'origines (consultations de dossiers, visites au pays d'origine, recherche de la famille d'origine, etc.).

En 2021, l'AFA a adressé 83 nouveaux dossiers dans les pays d'origine (contre 120 en 2020). Un travail ciblé sur chaque pays partenaire a permis de lancer, en **2021, 7 appels à candidatures** (contre 8 en 2020) pour les pays suivants : Pérou, Thaïlande, Philippines, Albanie, République Dominicaine et Madagascar. Le nombre de dossiers transmissibles est resté limité en raison des quotas appliqués par les pays. Ces quotas ont été maintenus malgré la pandémie à l'exception de la Thaïlande. En effet, l'autorité centrale thaïlandaise a décidé de ne pas ouvrir de quota en 2021 pour les candidatures gérées directement par ses soins en raison des conséquences sur leurs activités de la crise sanitaire. Cette décision ne s'est appliquée qu'à leur service, tandis que les centres d'enfants recevant indépendamment des demandes d'adoption (cf page 25) n'ont pas été impactées par cette décision.

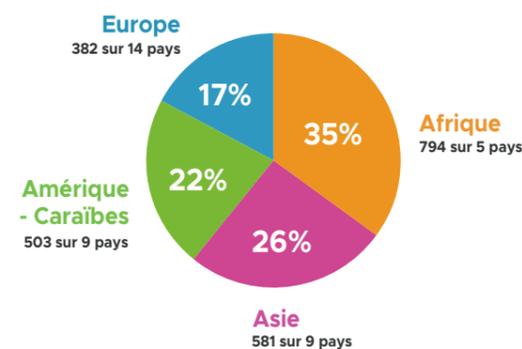
La baisse structurelle du nombre d'adoptions, l'allongement des délais d'attente et la modification substantielle du profil des enfants restreignent, comme les années précédentes, les possibilités d'orientation des familles dont le projet d'adoption s'avère peu ouvert. Les pôles géographiques de l'Agence ont enregistré une baisse de 5% (7% en 2020), du nombre de dossiers en gestion (2260 en 2021 et 2389 en 2020). Ces tendances correspondent à la fois aux réalités et aux demandes des pays d'origine, ainsi qu'aux baisses du nombre d'adoptions. Elles permettent une meilleure prise en charge de chacune des candidatures.

Dans un contexte de complexification et de contraction pérennes de l'adoption, le temps nécessaire consacré à l'accompagnement des familles est conséquent et découle de la **nécessité de faire toujours plus interagir les différents professionnels au siège, dans les départements et à l'étranger**, et ce à certaines étapes clés de la préparation des candidats et de la réalisation de l'adoption. **Par ailleurs, cette année a encore nécessité un accompagnement très spécifique pour**

Répartition par continent des 388 dossiers en traitement dans les pays d'origine au 31/12/2021



2260 dossiers en gestion par les pôles géographiques au 31/12/2021



2. Quota de 10 candidatures au Pérou, 5 en Thaïlande, 7 aux Philippines, 5 en Albanie, 5 en République Dominicaine et 4 à Madagascar.

les déplacements des adoptants dans les pays d'origine de leurs enfants. Le suivi des conditions locales, de la sécurisation des séjours à l'étranger, des modalités de déplacements à l'étranger et des séjours dans les pays, a impliqué une adaptation permanente et un accompagnement renforcé des adoptants. En effet, les déplacements et les séjours ont été soumis à des évolutions constantes, bien que plus fluides qu'en 2020. A cet égard, dans le cadre de la préparation au déplacement dans un pays d'origine, l'AFA propose systématiquement une possibilité d'assurance. Elle vise à assister les familles confrontées à un problème de santé inopiné pour eux-mêmes ou pour le ou les enfants qu'ils viennent adopter et à couvrir les dépenses de santé générées.

Au regard des délais d'attente globaux constatés pour les adoptants à compter de leur orientation vers un pays d'origine, **l'Agence a renforcé la préparation collective et individuelle proposée pendant cette période d'attente.** Des sessions par pays d'origine ont été élaborées et mises en place pour utiliser ce temps à mieux se préparer à l'adoption d'une part et des entretiens individuels pendant l'attente sont proposés systématiquement au moins une fois par an aux adoptants accompagnés par l'Agence (cf page 19).

Un accompagnement après l'adoption de plus en plus soutenu

1 L'accompagnement après l'adoption

L'accompagnement par l'AFA se poursuit, de différentes manières, après l'arrivée de l'enfant dans sa famille adoptive.

« L'après » adoption est un aspect important du processus d'adoption : il constitue un enjeu tant vis-à-vis de la confiance accordée par les pays partenaires aux autorités françaises et à l'AFA, que par rapport à sa visée essentielle qui est de s'assurer du bien-être et de l'évolution de l'enfant adopté.

Le suivi post-adoption est également un enjeu d'avenir. En effet, de nombreux partenariats et adoptions dépendent de la rigueur avec laquelle les rapports de suivi post-adoption sont transmis aux autorités des pays d'origine. Certaines imposent des délais et une forme particulièrement stricte. Il faut par ailleurs souligner le caractère potentiellement évolutif du suivi, avec des exigences et conditions qui évoluent parfois en cours de réalisation. Ces différents aspects nécessitent pour les agents des pôles géographiques de l'AFA **un travail de veille, de relances, d'accompagnement et de suivi important.**

Afin de visibiliser l'importance de cet enjeu, l'AFA met en place une formation portant sur le thème du suivi post-adoption dans le cadre de l'adoption internationale à destination du réseau des correspondants départementaux. La première édition de cette formation est prévue le 2 mars 2022. En cas d'échec à l'adoption ou lorsqu'une situation préoccupante émerge, l'AFA travaille de manière rapprochée avec ses différents interlocuteurs en France ainsi qu'avec l'Etat d'origine de l'enfant. En tant qu'organisme intermédiaire, l'AFA assure le lien entre le département concerné par l'évènement problématique, la Mission de l'Adoption Internationale (MAI) et l'Autorité Centrale du pays d'origine de l'enfant.

2 Le versement des dossiers finalisés auprès de la MAN

Soucieuse de la bonne conservation et de l'accessibilité des dossiers d'adoption, l'AFA procède également à l'archivage de dossiers d'adoption dont la procédure est finalisée. En 2021, l'AFA a transmis, 116 dossiers à la Mission des Archives Nationales (MAN) dont le suivi post-adoption est terminé. Fin 2021, **2091 dossiers d'adoptions finalisés via l'AFA sont conservés par la Mission des Archives Nationales.**

L'Agence est l'intermédiaire compétent dans le traitement des demandes de consultation des dossiers archivés.

L'AFA propose en effet un accompagnement spécifique aux adoptés souhaitant avoir accès à leur dossier à l'occasion de démarches de recherche des origines.

3 L'accompagnement des adoptés via l'AFA dans la recherche de leurs origines

La recherche des origines est une problématique essentielle de l'adoption internationale aujourd'hui. L'accès à son histoire personnelle est un droit, et souvent un besoin chez les personnes adoptées. Pour les accompagner au mieux dans leur demande, un protocole de travail a progressivement été mis en place à l'AFA depuis 2018. Par ce biais, l'AFA tend à **développer des propositions adaptées en matière d'accompagnement dans la recherche des origines des adoptés via l'AFA**. Le cadre élaboré vise dans un premier temps à identifier l'auteur de la demande et son objet, puis à cerner les attentes précises et l'accompagnement demandé. Enfin, l'objectif est de **proposer l'accompagnement le plus complet possible en fonction de la nature de la demande et des attentes**. A cette première analyse générale, quel que soit le pays d'origine de l'adopté, s'ajoutent pour certains des étapes ou formalités spécifiques exigées par le pays d'origine.

Ainsi, l'AFA travaille à l'amélioration de ses pratiques en la matière et cherche à se doter d'outils afin de s'ajuster à cet enjeu d'actualité. Dans cette optique, l'AFA s'est notamment rapprochée du CNAOP (Conseil National d'Accès aux Origines Personnelles), pour se nourrir de son expertise et en vue de commencer à créer des synergies concernant la manière de traiter les demandes. Ces premiers échanges sont de nature à servir ensuite de fondements pour un travail commun dans le cadre du GIP de protection de l'enfance, dont la création a été votée dans la loi n°2022-140 du 7 février 2022.

L'AFA reçoit aujourd'hui deux types de demandes en ce qui concerne des démarches de recherche d'origines. D'une part, des demandes émanant des adoptés, et d'autre part, celles initiées par des membres de la famille biologique. **En 2021, l'AFA a été saisie 82 fois concernant une volonté ou une démarche de recherche d'origines.** ●

PARTIE III

L'animation et le développement des partenariats internationaux

Durant l'année atypique qu'a été 2021, les activités internationales ont repris de manière plus importante tout en étant encore profondément marquées par la crise sanitaire. Il est rappelé que l'ensemble des déplacements de l'AFA a été annulé sur l'année, ce qui n'a pas empêché de maintenir des partenariats de qualité à l'international.

Le point est donc fait sur chaque pays dans lesquels l'AFA a accompagné des adoptions ou eu une actualité significative.

PÔLE AMÉRIQUE

BRÉSIL

Dernière accréditation : refus d'accréditation en avril 2021

Adoptions AFA en 2021 : 0

Mandataire : Maître Suzana VASCONCELOS

L'AFA était en procédure d'accréditation auprès de l'ACAF, autorité centrale brésilienne. Malheureusement, la législation brésilienne ne prévoit pas spécifiquement l'autorisation d'organisme intermédiaire en matière d'adoption internationale public. En avril 2021, l'ACAF a décidé qu'en l'état de la législation brésilienne et sans accord binational en la matière, l'AFA ne pouvait obtenir d'accréditation au Brésil. La décision a donc été prise en accord avec l'autorité centrale française, de maintenir une veille sur l'état de cette législation brésilienne.

CHILI

Dernière accréditation : autorisée depuis 2006

Adoptions AFA en 2021 : 2 (2 en 2020)

L'AFA maintient d'excellentes relations avec l'Autorité Centrale chilienne, le Servicio Nacional de protección especializada a la niñez y adolescencia ou Mejor niñez, ainsi qu'avec la Fondation Mi Casa. L'AFA est restée attentive aux réformes concernant l'autorité centrale chilienne et aux éventuelles conséquences procédurales de la crise politique et institutionnelle qui marque le pays depuis 2019.

Du 2 au 5 novembre, l'Agence a contribué au séminaire en visioconférence sur la thématique de l'adoption dans le cadre des politiques de protection de l'enfance organisé par la Délégation Régionale de Coopération à l'Ambassade de France au Chili, en partenariat avec la Mission de l'adoption internationale (MAI). Ce séminaire a réuni les autorités centrales partenaires de la France en Amérique Latine, les acteurs de la protection de l'enfance dans les pays d'Amérique latine concernés et les acteurs internationaux mobilisés en la matière (UNICEF, Hague Conférence on Private International Law, Service Social International et l'AFA) et a été l'occasion d'échanger autour des principes qui guident l'adoption internationale.

La cheffe du service international et une psychologue de l'AFA ont animé un atelier qui s'inscrivait dans la session « *Le principe de subsidiarité de l'adoption et la désinstitutionalisation* », sur l'importance de la transmission des histoires de vie des enfants dans l'adoption internationale. Les échanges ont porté sur l'importance et l'apport des informations relatives aux décisions prises pour l'enfant adopté à l'international (ruptures dans son histoire de vie, séparation de fratries, préparation des postulants, recherches des origines). ●●●



CHILI



●●● Enfin, à l'occasion de la journée des droits de l'enfant du 20 novembre, l'Agence a contribué au message organisé par la délégation régionale de coopération de l'Ambassade de France au Chili. Cette vidéo des partenaires mobilisés lors du séminaire, en soutien à la protection des droits de l'enfant, est diffusée sur les réseaux sociaux.

Enfin, cette année est marquée par une importante réforme au Chili qui reconnaît depuis décembre 2021 le mariage des couples de même sexe et leur ouvre la possibilité d'adopter des enfants.

COLOMBIE

Dernière accréditation : 23 décembre 2019³

Adoptions AFA en 2021 : 10 (11 en 2020)

Correspondante locale : Maître Claudia SCHATTKA-PONCET

L'AFA a réalisé 10 adoptions en Colombie en 2021, avec 11 propositions d'apparementés reçues, pour 14 enfants, dont une ayant donné lieu à un refus. Le taux de refus de proposition est donc très faible, ce qui indique une bonne adéquation entre les projets des adoptants et les profils des enfants adoptables dans ce pays, ainsi qu'une bonne préparation des candidats. Le nombre d'adoptions a été fortement limité cette année encore par la crise sanitaire et les restrictions imposées en Colombie comme en France. La pandémie de la Covid-19 a beaucoup impacté la Colombie. Les candidats ont tout de même pu se déplacer pour adopter leurs enfants malgré les nombreuses restrictions.

Le profil des enfants adoptés en Colombie reste complexe et nécessite un accompagnement approfondi. En effet, La moyenne d'âge des enfants adoptés en 2021 en Colombie par l'intermédiaire de l'Agence est de 6 ans et demi (allant de 4 mois à 12 ans). La moitié sont des enfants grands (de plus de 7 ans). Ainsi, la plupart des enfants ont plus de 7 ans, et/ou sont en fratrie de 2 ou 3 enfants, avec une histoire de vie lourde (séparations et ruptures répétées et/ou précoces, violences intrafamiliales, etc.). Leurs histoires ont fréquemment un écho dans leur développement et peuvent générer différents retards. Les institutions privées colombiennes, sous l'égide de l'autorité centrale, continuent d'accompagner des adoptions internationales d'enfants plus jeunes (moins de 5 ans), dès lors que ces derniers sont considérés comme ayant des besoins spécifiques en raison de prématurité, de retards de développement, ou ce sont des enfants dont la mère pourrait avoir consommé des SPA pendant la grossesse, ou dont leur histoire est stigmatisée (enfant né d'un viol ou d'inceste) ou sont d'origines stigmatisées.

L'Autorité Centrale colombienne a vu un ralentissement de ses activités en raison d'un confinement strict, du télétravail généralisé, de mouvements sociaux à Bogota, et parfois d'un manque d'accès aux différents dossiers. Les commissions d'apparement ont également été réduites, mais en augmentation par rapport à 2020 en raison d'une bonne adaptation et organisation de l'autorité centrale dont la nouvelle directrice générale, Mme Lina Patricia RODRIGUEZ RODRIGUEZ, a été nommée en juin 2021. ●●●

- L'AFA a eu l'occasion de se réunir avec l'ICBF en visio-conférence à deux reprises :
 - En mai 2021, la première réunion a permis d'évoquer les listes d'attente internationales de l'ICBF et leur fonctionnement.
 - En juin 2021, la seconde réunion a permis de présenter l'AFA par sa directrice générale et son équipe à la nouvelle directrice générale de l'ICBF, accompagnée de son équipe également.

L'AFA a également pu accueillir dans ses locaux deux membres de l'association APAEC (Association des Parents et Adoptés En Colombie). Cette réunion a permis d'échanger sur l'accompagnement des familles et la dynamique de l'autorité centrale colombienne.

Par ailleurs, une réforme de la réglementation colombienne est intervenue en janvier 2021, avec la publication de nouvelles lignes techniques de l'ICBF. Elles prévoient notamment des modifications quant aux suivis post-adoptions et aux critères d'âge des adoptants et aux actualisations périodiques des candidatures attendues par la Colombie.

Enfin, l'année 2021 a été marquée par la validation en juillet 2021 des propositions de services (« ajuste de servicios »), faites par l'AFA à l'ICBF en juin 2021, étape qui a permis ensuite le dépôt de la demande de renouvellement d'accréditation de l'AFA déposée au cours du dernier trimestre. Les étapes du processus mobilisent fortement les équipes au siège et en Colombie.

3. Le renouvellement de l'accréditation de l'AFA en Colombie a été obtenu le 26 janvier 2022

MEXIQUE

Dernière accréditation : 2018 (jusqu'en 2022)

Adoptions AFA en 2020 : 0

Mandataire : Maître Manuel CASTRO

Les conséquences de la crise sanitaire restent importantes mais les contacts reprennent avec le Sistema para el desarrollo integral de la familia (DIF) et pour l'Etat de Mexico (DIFEM). L'AFA a reçu plusieurs dossiers d'enfants dans le cadre de procédures dites « flux inversé ». Le profil des enfants reste très complexe à ce jour. Les évolutions relatives à ces propositions permettront d'envisager les suites à donner à ce partenariat.

En 2021, l'Agence a accompagné les candidats soumis à de nouvelles procédures d'évaluation. En effet, le DIFEM a subordonné l'entrée sur la liste d'attente mexicaine de certains candidats au passage de plusieurs tests de personnalité en visio-conférence. 2 tests, effectués pour chaque famille en présence d'un professionnel du DIFEM, du Représentant local et de la rédactrice de l'Agence, d'une durée de plusieurs heures ont été organisés pour chaque candidature. Ces entretiens se caractérisent par des contenus divers (questionnaires à choix multiples, dessins), un nombre de questions très important et par le caractère intrusif de certaines d'entre elles (deuil, sexualité etc.). L'AFA reste attentive à la généralisation éventuelle de cette pratique.

Enfin, l'AFA a pu rencontrer à Paris son représentant local afin d'échanger sur les actualités et les perspectives de l'Agence au Mexique pour 2022, année marquée par le dépôt d'une nouvelle demande d'accréditation selon les évolutions des activités, lesquelles conditionnent également l'organisation d'un appel à candidatures.

PÉROU

Dernière accréditation : mars 2019

Adoptions AFA en 2020 : 1 (2 en 2020)

Correspondante locale : Lindsay NOGUEIRA

Le nombre d'adoptions internationales a drastiquement et structurellement baissé sur ce pays et se limite à l'adoption d'Enfants à Besoins Spécifiques grâce à la mise en place de recherches de familles pour des profils d'enfants proposés par le Pérou. La grande majorité des enfants adoptables au Pérou ont été placés suite à d'importantes maltraitances.

L'Agence est fortement mobilisée à l'accompagnement des candidats en cours d'instruction de leurs demandes tant les exigences péruviennes sont élevées. Les candidats intègrent les listes d'attentes péruviennes en moyenne un an après l'envoi de leur demande.

L'Agence a mis en place en 2021, 1 appel à candidatures pour ce pays pour 5 dossiers, considérés comme « hors quota » par l'Autorité Centrale péruvienne, la Dirección General de Adopciones (DGA).

Par ailleurs, la crise sanitaire et la crise institutionnelle et politique que traverse le pays depuis 3 ans entraînent des mouvements de professionnels et ralentissent les procédures.

ÉQUATEUR

Fin 2021, L'AFA a adressé une présentation de ses services et de son organisation dans le cadre d'un appel à candidatures lancé par la MAI, en vue de l'implantation d'un ou plusieurs opérateurs français en Équateur. L'AFA doit encore s'assurer de l'adéquation entre le profil des enfants adoptables et le projet d'adoption des candidats, ainsi que des modalités d'implantation nécessaires. Les perspectives de l'Agence avec ce pays restent donc subordonnées à un déplacement en Équateur notamment.

PÔLE CARAÏBES



HAÏTI

Dernière accréditation : réponse suspendue par l'autorité centrale haïtienne

Adoptions AFA en 2021 : 2 (4 en 2020)

Correspondante locale : Madame Kerlyne MARSEILLE

La suspension des adoptions internationales, décidée par le Ministère des Affaires étrangères par un arrêté du 11 mars 2020, a été prolongée jusqu'au 30 juin 2022. Cette suspension concerne toutes les familles qui n'ont pas été apparentées avant le 11 mars 2020. L'AFA s'efforce de les accompagner au mieux et poursuit leur sensibilisation aux réalités de ce pays. Toutefois, peu de familles ont souhaité se désister de ce pays et se réorienter vers un autre pays lorsque c'est possible.

Les 2 familles, dont l'adoption a été finalisée cette année, avaient été apparentées en 2019. Pour retrouver leurs enfants et revenir en France avec eux, elles se sont déplacées ensemble du 29 juin au 6 juillet 2021 en République Dominicaine. En effet, le déplacement en Haïti est rendu impossible du fait de l'insécurité croissante dans ce pays (assassinat du Président de la République haïtienne le 7 juillet 2021). •••

... Selon un dispositif convenu en lien avec la Mission de l'Adoption Internationale qui a pu intervenir afin que les visas soient délivrés à temps, l'AFA a géré le transfert et l'accompagnement des enfants depuis leur maison d'enfants (crèches) jusqu'en République Dominicaine. Cela s'est avéré très compliqué du fait de l'éloignement d'une crèche à Hinche (3h de route de Port-au-Prince) puis de l'absence des parents adoptifs à l'aéroport. L'accompagnement en République Dominicaine a été assuré par Madame Kerlyne MARSEILLE qui a dû s'occuper de la logistique mais également de chercher à rassurer au mieux les enfants afin que la rencontre avec leurs parents soit la plus sereine possible.

Dans ce contexte de suspension des adoptions par la France, l'IBESR n'a pas souhaité accréditer les opérateurs français pour la période d'octobre 2021 à septembre 2023. La liste des opérateurs français accrédités sera publiée à la levée du moratoire. Toutefois, des autorisations spéciales pourront être accordées par l'IBESR pour finaliser une procédure d'adoption qui serait en cours, ce qui est le cas pour l'AFA.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Dernière accréditation : octobre 2017

Adoptions AFA en 2021 : 0

Mandataire : Maître Cecilia MORALES

L'Autorité Centrale, le CONANI (Consejo Nacional para la Niñez y la Adolescencia) a repris l'étude des projets d'adoption durant l'année 2021 suite à une période plus contrainte du fait de la pandémie. Toutefois, le nombre d'enfants rendus adoptables est resté moins important que les années précédentes.

Une rencontre en visioconférence s'est tenue le 18 mai 2021 avec Maître Cecilia MORALES et les familles, dont le dossier est en attente au CONANI, afin de leur expliquer le fonctionnement du CONANI, la périodicité des commissions d'apparement, les délais d'attente, le profil des enfants ainsi que le séjour sur place.

PÔLE AFRIQUE



BURKINA FASO

Date de la dernière accréditation : 12 novembre 2012

Adoptions AFA en 2021 : 3 (0 en 2020)

Correspondante locale : Madame Hortense NIKIEMA

En 2021, 3 adoptions ont été finalisées au Burkina Faso. L'enjeu pour l'AFA a été d'organiser le déplacement des adoptants dans un pays qui est soumis régulièrement à des attaques terroristes et à des enlèvements. Une grande partie du pays est placée en zone rouge et le reste (entre Ouagadougou et Bobo Dioulasso) en zone orange. Dans un tel contexte, l'AFA s'assure des choix d'hébergement faits par les adoptants afin que ce dernier soit suffisamment sécurisé mais également adapté à la rencontre avec un enfant.

Ces conditions locales conduisent l'Agence à renforcer la préparation des familles et à accompagner des ...

... adoptants parfois fragilisés par des craintes et peurs très diverses. Ces accompagnements se font en lien entre l'AFA et le Conseil départemental concerné afin de permettre une rencontre la plus sereine possible à Ouagadougou.

Par ailleurs, des entretiens pendant l'attente ont été proposés aux adoptants en attente sur ce pays et l'accent a été mis sur l'insécurité du pays ainsi que sur les aspects culturels à prendre en compte au moment de la rencontre mais également après l'arrivée de l'enfant en France.

MADAGASCAR

Date de la dernière accréditation : 6 janvier 2011

Adoptions AFA en 2020 : 1 (2 en 2020)

Correspondante locale : Madame Ida RANDRIANAIVO

En 2021, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a continué de perturber la finalisation des procédures d'adoption. La fermeture des frontières malgaches aux Français d'octobre 2020 à novembre 2021 a retardé le déplacement de 2 familles. Si l'une d'elle, franco-malgache, est parvenue à obtenir une autorisation de la part des autorités malgaches pour se déplacer en avril 2021, l'autre famille a dû attendre décembre 2021 pour se rendre à Madagascar.

Cette attente, difficile pour les adoptants, l'est plus encore pour les enfants. Aussi, l'AFA a proposé à une famille de mettre en place un suivi psychologique de leur enfant par une assistante sociale malgache. Ce suivi a permis à l'enfant d'exprimer son impatience mais également de le rassurer sur la prochaine arrivée de ses parents adoptifs.

Par ailleurs, l'AFA a participé à plusieurs réunions organisées par le Collectif des OAA français à Madagascar notamment sur l'évolution des conditions de déplacement et la réforme en préparation par les autorités malgaches.

MALI

Date de la dernière accréditation : 20 septembre 2006

Adoptions AFA en 2020 : 2 (2 en 2020)

Les adoptions finalisées dans ce pays concernent des familles adoptantes franco-maliennes. En effet, depuis l'entrée en vigueur effective de la loi n°2011-087, adoptée le 30 décembre 2011, portant Code des Personnes et de la Famille, seuls les personnes ou couples de nationalité malienne peuvent déposer une candidature pour adopter dans ce pays.

L'AFA a également eu un entretien avec l'Association de Parents par Pays d'Origine (APPO) Demisenya, le 15 octobre 2021, qui a porté principalement sur la pouponnière de Bamako et ses difficultés financières pour s'occuper correctement des enfants qui y sont accueillis.

À noter également que les adoptions intrafamiliales ne sont pas possibles, l'adoption-protection malienne correspondant en droit français à une délégation d'autorité parentale.

TOGO**Date de la dernière accréditation : 7 avril 2010****Adoptions AFA en 2021 : 5 (2 en 2020)**

Sur les 5 adoptions finalisées en 2021, 3 sont des adoptions intrafamiliales. Le nombre d'adoptions non intrafamiliales reste stable sur ce pays et les enfants proposés sont des enfants sans filiation connue (principalement des garçons). Il est donc fréquent de ne pas disposer d'informations sur les parents biologiques et sur les antécédents familiaux. En revanche, les enfants sont systématiquement pris en charge médicalement. Ils sont toujours soumis à un bilan complet à l'hôpital avant d'être remis à la pouponnière.

Le nouveau président du CNAET, M. Toatre TCHILTEME (Comité National d'Adoptions d'Enfants au Togo), autorité centrale togolaise, a été nommé en avril 2021. Depuis son arrivée, il a entrepris une nouvelle tournée des centres afin de recenser les enfants adoptables et d'aider les responsables des centres et les travailleurs sociaux à établir les rapports sociaux.

SÉNÉGAL

Avec l'accord de la Mission de l'Adoption Internationale, l'AFA a sollicité son accréditation auprès de l'autorité centrale sénégalaise. En tout état de cause, l'AFA devra se déplacer au Sénégal dès que possible pour une mission exploratoire afin de rencontrer les autorités locales (autorité centrale, juges, avocats, directeurs d'orphelinats, etc.), de préciser les conditions pour adopter dans ce pays et le profil des enfants proposés. Ce déplacement était prévu en 2021 mais a dû être reporté du fait de la pandémie.

PÔLE ASIE**CHINE****Dernière accréditation : 2006****Adoptions AFA en 2021 : 0 (2 en 2020)****Mandataire : Bien Tour**

Comme 2020, l'année 2021 a été affectée par la pandémie de la Covid-19 qui s'est répandue en Chine dès 2019 avant de prendre une ampleur mondiale. Les déplacements des familles puis les propositions d'appariements elles-mêmes ont été suspendues en juillet 2020. Cette situation a perduré pendant toute l'année 2021. L'AFA a pu s'entretenir régulièrement avec son relai local sur les évolutions de la situation en Chine et les perspectives.

Les autorités chinoises ont ralenti les activités liées aux adoptions internationales. Les orphelinats sont isolés pour éviter la propagation de l'épidémie chez les enfants. Dès lors, les visites médicales ainsi que celles des travailleurs sociaux qui doivent rédiger les dossiers d'enfants n'ont pas été rendues possibles durant l'année. Depuis juillet 2020, aucune liste permettant la recherche de familles et in fine les adoptions, n'a pu être partagée, faute de dossiers complets d'enfants. En outre, aucun nouveau document officiel n'a été émis depuis cette date, ces documents ayant une durée de validité de 3 mois. ...

**CHINE**

... Plusieurs familles sont accompagnées dans cette attente. Les frontières extérieures de la Chine sont toujours fermées aux étrangers, sans perspectives d'ouverture à ce jour et malgré les démarches de l'autorité centrale française.

Le CCCWA a mis à profit cette période de ralentissement de l'activité pour régulariser les situations de suivi post adoption et informer l'AFA et les autres opérateurs travaillant avec la Chine de la modification des conditions relatives au suivi post adoption, à partir du 1er avril 2021. Toutes les familles dont l'adoption a été enregistrée auprès des services de l'état civil chinois après le 1er avril 2016 sont priées de poursuivre le suivi post-adoption de l'enfant au-delà des 5 années suivant l'arrivée de l'enfant et ce jusqu'à ce que l'enfant adopté soit âgé de 18 ans sous des modalités différentes. L'AFA en a informé les familles et ses partenaires. Actuellement une centaine de familles est en cours de suivi post adoption dont 60 sont concernées par la réforme.

La Chine n'ayant pas suspendu l'envoi de nouveaux dossiers, l'AFA a également poursuivi la préparation et les envois des dossiers dans ce pays en 2021, pour des projets d'adoption d'Enfants à Besoins Spécifiques (notamment ouverts à des particularités médicales telles que les fentes labio-palatines, les cardiopathies complexes, des syphilis congénitales et/ou avec un diagnostic de « retard », etc.).

INDE**Dernière accréditation : juillet 2018****Adoptions AFA en 2021 : 0**

L'année 2021 a été marquée par la validation sur la base de données de la CARA de l'ensemble des familles ayant été retenues sur le quota 2020 et la poursuite de l'accompagnement de la procédure d'adoption en cours depuis août 2020. Il s'agit de la première proposition d'appariement reçue depuis la réactivation de ce partenariat en 2018 et les délais de procédure sont particulièrement longs. L'Agence porte une attention particulière à son évolution et aux suites données aux candidatures en attente dans ce pays.

L'Agence a analysé en 2021 les profils des Enfants à Besoins Spécifiques pour lesquels des recherches de familles seraient possible. Ce sont des enfants porteurs de pathologies chroniques, de malformations ou de déficiences (enfants positifs au VIH, enfants sourds, muets, aveugles ou lourdement déficients, handicap de membres ou agénésie), et des enfants grands, âgés en majorité au-delà de 10 ans, ou en fratrie.

Enfin, cette année, l'AFA a renforcé ses liens avec les différentes parties prenantes de l'adoption en Inde (autorités locales, rencontre du consul de France en Inde par visioconférence, rencontre et échanges avec l'OAA Les enfants de l'espérance, etc.).

THAÏLANDE**Dernière accréditation : 2006****Adoptions AFA en 2021 : 7 (0 en 2020)**

L'activité de l'Agence avec la Thaïlande a été marquée en 2021 par un partenariat dynamique, en dépit de la situation sanitaire venant ralentir les procédures et entravant les déplacements des familles.

Le Department of Children and Youth (DCY) a décidé de ne pas ouvrir de quota pour recevoir de nouveaux dossiers d'adoption sur 2021. Il a toutefois poursuivi son travail de réception et de suivi des dossiers de candidats à l'adoption pour les dossiers initiés avant 2021 ou au titre des quotas 2020. ...

... Les voyages des familles apparentées ont été possibles cette année, bien que sous des conditions très strictes et évolutives (quarantaine plus ou moins sévère en fonction des périodes de l'année). L'AFA a encadré ces déplacements avec les familles concernées.

Par ailleurs, de nouvelles candidatures ont pu être adressées à l'orphelinat de Pattaya qui, sous le contrôle du DCY, peut recevoir des candidatures et proposer des apparentements de manière indépendante. Les cinq candidatures adressées ont fait l'objet d'une proposition d'enfant en 2021. Un nouvel appel à candidatures a été réalisé afin d'envoyer cinq nouveaux dossiers de candidats en 2022. Des préparations dédiées ont été mises en place par l'Agence.

Enfin, l'AFA a pu rencontrer la présidente de l'APPO Racines Thaïlandaises en visioconférence pour échanger sur l'actualité et les procédures en cours.

PHILIPPINES

Dernière accréditation : autorisée depuis 2006
Adoptions AFA en 2021 : 4 (1 en 2020)

L'activité aux Philippines, fortement impactée par la pandémie de la Covid-19 en 2020, a connu une relance modérée en 2021. En effet, cinq propositions d'apparentement ont été reçues entre février et juin 2021 et des déplacements d'adoptants pour aller chercher leur enfant ont pu être accompagnés.

Le pays a mis en place un visa spécifique (le visa 9a), accordé aux adoptants pour leur autoriser l'accès au territoire malgré l'interdiction générale de voyager. Ainsi, deux familles en attente de rencontrer leurs enfants depuis plus d'un an ont pu se rendre aux Philippines au mois de mars.

Au regard de l'allongement des délais d'attente pour les adoptants enregistrés sur ce pays, une formation dite « pendant l'attente » visant à aider les familles dont le dossier est enregistré dans le pays depuis 2016 à 2018 à rester actives a eu lieu pour la première fois le 6 octobre 2021.

Par ailleurs, l'AFA a participé au 16ème séminaire organisé par le Ministère des Affaires sociales philippin à distance, sur le thème de « l'adoption en temps de pandémie » au mois de septembre 2021. L'ensemble de l'équipe a répondu à l'invitation de l'autorité centrale de présenter une vidéo de présentation de l'Agence. Cette dernière a été diffusée lors du webinaire et sur les réseaux sociaux de l'autorité centrale des Philippines.

Du fait de l'arrêt d'activité de l'organisme « Amis des Enfants du Monde » (AEM), les 17 dossiers de candidature suivis par l'OAA ont été transférés à l'AFA afin de poursuivre leur accompagnement. L'Agence a travaillé de concert avec l'OAA et la MAI pour permettre de reprendre l'accompagnement des adoptants concernés. Ainsi, une réunion de présentation de l'équipe a été organisée pour les familles concernées, à laquelle la direction de AEM a également participé afin d'assurer la transition entre opérateurs.

Plusieurs membres de l'association PAEPAMA (Philippines Adoption : Enfants, Parents Adoptés Majeurs et Amis) ont été reçus au sein de l'Agence en juillet 2021 afin de faire un point sur l'activité de l'année en cours et les projets envisagés.

SRI LANKA

Dernière accréditation : autorisation en 2016
Adoptions AFA en 2019 : 0 (0 en 2019)

L'AFA a poursuivi la transmission de rapports de suivi post-adoption afin de se conformer au calendrier fixé par le Sri Lanka.

VIETNAM

Dernière accréditation : licence obtenue en mai 2017 (jusqu'en 2022)
Adoptions AFA en 2020 : 3 (2 en 2020)
Correspondants locaux : M. Emmanuel POLLEIN (régisseur) et M. Nhung Van NGUYEN

La pandémie a des conséquences importantes sur les procédures d'adoption au Vietnam, essentiellement liées aux impossibilités d'entrer dans ce pays. A cet égard, le Vietnam a autorisé un second voyage collectif de familles adoptantes suite au premier déplacement de 2020 : 91 familles européennes dont 21 familles françaises étaient concernées par ce déplacement organisé du 20 au 31 octobre 2021. Trois familles adoptantes suivies par l'AFA y ont participé ce qui a fortement mobilisé les équipes locales et du siège de l'Agence pour leur préparation avant le départ et le suivi de leur séjour. Ce dernier s'est déroulé à Ho-Chi-Minh ville, où les enfants et leurs accompagnants se sont déplacés en vue de la cérémonie de remise officielle collective organisée le 23 octobre 2021. Les adoptants n'ont pas eu la permission de quitter l'hôtel à l'exception de cette journée.

Les familles et leurs enfants ayant l'interdiction de se déplacer, les démarches administratives ont été assurées par le correspondant local de l'Agence qui a également pu apporter un appui important aux adoptants pour l'intégration des enfants, etc.

Cette année, un nouveau quota de 6 candidatures a été octroyé par le Vietnam à l'AFA. Ainsi, les familles dont l'inscription sur la liste de demandes en attente était la plus ancienne ont été retenues.

Par ailleurs, Madame Nguyen Thi Hao a quitté ses fonctions de directrice du Département de l'Adoption (autorité centrale du Vietnam) le 1er juillet 2021, remplacée en intérim par Monsieur Dang Tran Anh Tuan. C'est à lui qu'en décembre 2021, l'Agence a adressé la demande de renouvellement de licence l'autorisant à exercer ses activités d'intermédiaire en matière d'adoption internationale au Vietnam.

PÔLE EUROPE



ALBANIE

Dernière d'accréditation : 2006
Adoptions AFA en 2021 : 0 (2 en 2020)

En 2021 l'AFA s'est réunie en visioconférence avec Madame Denada SEFERI, alors présidente du Comité Albanais des Adoptions (CAA), et son équipe. Cet échange a permis à l'AFA de se présenter en tant qu'organisme public, et de présenter le dispositif de recherche de familles de l'AFA pour des enfants adoptables à besoins spécifiques. ...

... Ainsi, le CAA a transmis à l'AFA des profils d'Enfants à Besoins Spécifiques qui ont été étudiés par la commission EBS pour ensuite présenter des familles qui pourraient les accueillir. Madame SEFERI a quitté le poste de Présidente du CAA et Madame Alma LACI a été nommée en octobre 2021.

AZERBAÏDJAN

L'AFA est restée en lien avec les autorités azéries par l'intermédiaire du consulat d'Azerbaïdjan en France. En effet, l'autorité centrale azerbaïdjanaise, le Ministère du travail et de la protection sociale de la population, a sollicité l'Agence via son consulat, pour obtenir des nouvelles des trois enfants adoptés avant 2013.

BULGARIE

Dernière d'accréditation : 2006
Adoptions AFA en 2021 : 4 (8 en 2020)

En 2021 le contexte sanitaire et politique de la Bulgarie a été complexe. La pandémie de la Covid-19 ainsi que l'impossibilité de former un gouvernement pendant plusieurs mois ont impacté le nombre d'adoptions bien que l'AFA maintienne de très bonnes relations avec l'équipe en charge des adoptions au sein du Ministère de la Justice bulgare.

Par ailleurs, l'AFA a renforcé son accompagnement des familles en attente auprès de ce pays notamment par le biais de la mise en place de deux formations pendant l'attente en mars puis novembre 2021.

ROUMANIE

Dernière d'accréditation : février 2014
Adoptions AFA en 2021 : 3 (3 en 2020)

L'adoption internationale en Roumanie est ouverte aux seuls ressortissants roumains. Les adoptants enregistrés auprès de ce pays ont été sollicités par l'AFA en 2021 pour mettre à jour leur dossier suite à la nouvelle législation roumaine imposant la production d'un questionnaire d'aide à l'appariement. Ce nouveau questionnaire tend à délimiter davantage les projets d'adoption pour faciliter le processus d'appariement.

Malgré le contexte sanitaire les déplacements dans le pays ont été possibles et 3 adoptions ont été accompagnées.

Les enfants proposés à l'adoption internationale par la Roumanie sont très majoritairement d'origine Rom. Les candidats à l'adoption dans ce pays sont ainsi informés de cette réalité dès leur premier contact avec l'AFA. Cependant, en 2021, comme en 2020, plusieurs propositions ont été refusées par les adoptants sur la base de l'origine ethnique supposée des enfants.

HONGRIE

Date de la dernière accréditation : autorisation depuis 2006
Adoption AFA en 2020 : 6 (7 en 2020) ...

... Les procédures d'adoption ont été impactées par la situation sanitaire puisqu'entre septembre 2020 et fin mai 2021 les frontières hongroises étaient fermées. C'est à la fin du mois de juillet 2021 que les autorités hongroises ont repris les apparentements et transmis à l'AFA 5 propositions d'appariements dont 4 concernaient des fratries de 2 ou 3 enfants. L'AFA a ainsi pu accompagner 6 adoptions finalisées en 2021. Les enfants proposés étaient âgés de 2 ans à 7 ans 11 mois et les adoptants ont connu des délais d'attente de 9 à 24 mois en moyenne.

Les enfants proposés à l'adoption internationale en Hongrie en 2021 ne souffraient pas de problèmes importants de santé physique. Cependant, leur histoire pré-adoptive, souvent difficile et complexe, doit être prise en compte par les familles candidates en attente d'accueillir un enfant pour mieux s'y préparer.

Les familles ayant effectué un déplacement en Hongrie cette année ont fait part à l'AFA de leur satisfaction quant à la clarté des procédures, la préparation des enfants et l'accompagnement dont elles ont pu bénéficier sur place par le contact local qui est en lien avec l'Agence.

Les échanges et la coopération avec les autorités hongroises sont toujours très dynamiques et se déroulent dans un climat de confiance. Elles sont satisfaites des candidatures de familles qui leur sont adressées par l'AFA et de la qualité de leur préparation. Elles suivent avec attention les situations de suivi des enfants adoptés et peuvent agir rapidement le cas échéant.

LETTONIE

Les relations avec ce pays-partenaire de longue date de l'AFA se sont limitées cette année aux échanges relatifs aux changements de la législation lettone en matière de l'adoption internationale. En effet, depuis mars 2020, la Saeima (le parlement lettone) a examiné une éventuelle interdiction des adoptions internationales en Lettonie et a rejeté à deux reprises le projet de loi. Le partenariat de l'AFA est tributaire des suites données à cette législation. En l'état, aucune nouvelle candidature n'est adressée aux autorités lettones qui n'ont pas levé la suspension, dont elle a informé la France en 2017.

PORTUGAL

Dernière d'accréditation : 2006
Adoptions AFA en 2021 : 0 (0 en 2020)

En 2021 une réunion a eu lieu entre l'Autorité Centrale portugaise et l'AFA par visio-conférence. Cela a permis de maintenir une bonne coopération avec ce pays et de présenter les équipes ainsi que de faire le point sur le parcours de préparation des candidats par l'Agence notamment. Il n'y a pas eu de transmission de propositions d'appariement puisque le nombre d'enfants adoptables de moins de 10 ans sans particularités de santé reste relativement bas. Cette réalité est soulignée par la transmission de plus de 80 profils d'Enfants à Besoins Spécifiques par les autorités portugaises dans le cadre de la recherche de familles.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

En 2021, les autorités tchèques ont annoncé la fin de sa coopération avec l'AFA. Les perspectives de l'Agence restaient extrêmement limitées du fait du profil des Enfants à Besoins Spécifiques (retards mentaux sévères, malformations multiples, maladies génétiques, etc.) et des difficultés de préparation de ces derniers à une adoption. Ainsi, la coopération concernait depuis plusieurs années des échanges relatifs à l'échec d'une adoption de 2014.

RUSSIE (pays non CLH)

Date de la dernière accréditation : autorisation depuis 2006

Adoption AFA en 2021 : 2 (7 en 2020)

Correspondants locaux : Inna BOGATENKOVA (Chef de représentation et régisseur), une assistante-référente de suivi post-adoption et 6 coordinateurs régionaux (Barnaoul, Kemerovo, Krasnoïarsk, Leningrad, Novossibirsk, Omsk, Sverdlovsk, Tcheliabinsk et ville de Saint-Pétersbourg).

Malgré le contexte sanitaire, la représentation de l'AFA en Russie a continué à consolider les liens avec les autorités fédérales et régionales. Seul organisme français présent aujourd'hui en Russie, l'AFA est identifiée comme un interlocuteur de qualité pour les autorités en charge de l'adoption mais également pour des représentations d'autres organisations étrangères. En novembre 2021, les agents du Ministère de l'Education russe ont procédé au contrôle biennal du Bureau de la représentation. L'Agence a ainsi obtenu la validation de son fonctionnement et le maintien de son autorisation d'exercer en Russie.

La procédure d'adoption en Russie nécessite deux et parfois trois déplacements des adoptants : l'un pour la rencontre de l'enfant proposé en adoption, le second pour le jugement d'adoption et le troisième pour finaliser la procédure. Les deux derniers peuvent être combinés en un seul déplacement. Or, en 2021, en raison du contexte sanitaire, les frontières russes ont été fermées jusqu'à la fin du mois de juillet. De ce fait, l'organisation des déplacements des familles apparentées a été complexe et a exigé, à la fois une autorisation dérogatoire du gouvernement fédéral et une invitation des services d'immigration. Néanmoins, 8 familles ont pu se déplacer en Russie, dont 2 ont finalisé leur procédure d'adoption (2 garçons âgés de 4 ans) et 6 sont en attente d'un jugement d'adoption qui devrait être prononcé dans le courant du 1er semestre 2022.

En 2021, les autorités russes ont communiqué à l'AFA 14 propositions d'apparement pour 16 enfants, âgés de 20 mois à 7 ans et 5 mois. Tous les enfants présentaient des problématiques de santé de degré divers, allant de particularités modérées à une invalidité, ce qui a conduit au refus de près de la moitié des propositions reçues. L'accompagnement systématique par le pôle santé de l'AFA (médecin et psychologues) a été proposé aux familles pour les aider dans la lecture du dossier et leur permettre de prendre une décision éclairée. Par ailleurs, une première réunion spécifique pendant l'attente, destinée aux candidats dont le dossier est enregistré en Russie et donc en attente d'apparement, a été mise en place en juin. A cette occasion, l'AFA a pu présenter aux 14 adoptants présents les actualités dans le pays, le profil des enfants proposés à l'adoption internationale et rappeler l'importance de constituer un bon réseau médical en amont de l'apparement. Une nouvelle réunion avec d'autres familles dans la même situation, est prévue au 1er semestre 2022.

Deux sessions de formation obligatoire, exigée par les autorités russes, ont également été organisées en direction des familles inscrites sur la liste de demandes en attente, en avril et en octobre. 21 familles y ont participé, et 8 d'entre elles ont déjà été invitées à constituer un dossier pour une des régions-partenaires de l'AFA en Russie. Enfin, l'AFA a poursuivi le partenariat avec l'Association de Parents Adoptant en Russie (APAER) en continuant les rencontres (en visio-conférence) et les échanges d'informations avec les membres de son Conseil d'Administration.

LITUANIE, POLOGNE, ROYAUME-UNI

L'activité sur ces pays consiste principalement à effectuer une veille juridique, à s'assurer du respect du suivi post-adoption et à apporter une réponse aux quelques demandes des candidats et au suivi de situations particulières (demandes d'intrafamiliales notamment). ●

PARTIE IV

Le travail en réseau avec les départements ; une dynamique continue

Fin 2021, le réseau des correspondants départementaux de l'AFA était composé de **235 professionnels, 118 correspondants officiellement désignés par les présidents des conseils départementaux et 117 référents.**

Le travail en réseau avec les départements est marqué une nouvelle fois par la crise sanitaire mais l'AFA a continué de développer les outils mis en place durant l'année 2020 et a su maintenir le lien avec ses partenaires en proposant diverses formations en visioconférence.

En 2021, 253 professionnels de 85 départements, dont 184 correspondants AFA, ont bénéficié d'une formation (initiale / continue / thématique/ séminaire) proposée par l'AFA.

235**correspondants et référents AFA dans les départements****1**

séminaire en visioconférence

3

matinales

2

déplacements dans les départements

2

formations dédiées à des équipes départementales en visioconférence

24sessions thématiques (nouveau : *les adoptions intrafamiliales*)**5**

sessions de formation initiale et continue

10

réunions de travail ou en sous-groupe dans le cadre du protocole expérimental AFA-CD

Quelques rencontres de l'AFA dans les départements



Déplacement de l'AFA à Bourg-en-Bresse

L'AFA propose aux départements qui le souhaitent de se déplacer dans leur territoire, pour des temps d'échanges et de formations entre professionnels et/ou pour l'animation de sessions de préparation à l'adoption pour les candidats du département. Malgré la crise sanitaire, en fin d'année 2021, l'AFA a pu réaliser deux déplacements dans le cadre des rencontres interdépartementales de la MAI prévues initialement en 2020 et reportées sur 2021 à Lyon (69) et à Bourg-en-Bresse (01).

A défaut de pouvoir organiser des déplacements dans les départements, l'AFA a organisé deux temps d'échanges en visioconférence

avec des départements (Doubs et Aveyron) pour répondre à une demande spécifique de formation. Ces formations ne remplacent pas l'importance des déplacements dans les territoires, mais permettent de compléter l'offre proposée et de répondre rapidement à la demande des équipes locales.

La poursuite des sessions de formation initiale et continue

En 2021, deux séances de formation initiale destinées aux nouveaux membres du réseau, ont permis d'accueillir 34 professionnels (17 en 2020) de 25 départements différents (16 en 2020).

Par ailleurs, trois séances de formation continue sur l'actualité de l'adoption internationale, ont été proposées par l'AFA, réunissant 115 professionnels (64 en 2020) de 55 départements différents (49 en 2020). Les horaires des interventions des professionnels ont été modifiés à chaque édition afin de permettre aux départements

d'outre-mer de pouvoir assister à toutes les présentations. Ces formations ont toutes eu lieu en visioconférence.

Des réunions thématiques renouvelées et très suivies

Dans le cadre de sa mission d'animation et d'information à l'égard des correspondants départementaux, l'AFA propose des réunions thématiques. Ces réunions sont principalement proposées sur des thématiques techniques précises. En 2020, l'AFA avait proposé 2 nouvelles formations qui se sont poursuivies en 2021, concernant la procédure de flux inversé mise en place par l'AFA pour l'adoption des Enfants à Besoins Spécifiques et le profil des enfants confiés à l'adoption en Amérique-latine. Elles rassemblent une dizaine de professionnels maximum.

En 2021, 131 professionnels de 54 départements différents ont suivi au moins une formation thématique proposée par l'AFA, soit 54,54% des départements.

Afin de répondre aux besoins et demandes des départements, les formations proposées ont été complétées cette année par une nouvelle formation, spécifique aux adoptions intrafamiliales. Ainsi, en 2021, l'AFA a pu échanger avec 69 professionnels de 41 départements différents sur cette thématique soit **41,41% des départements.**

Au regard du succès de ces réunions thématiques, de nouvelles sessions avec les correspondants départementaux autour de ces sujets sont prévus en 2022. Une nouvelle formation sera mise en place dans le courant du premier trimestre 2022 sur le suivi post-adoption.

Un groupe de travail interdépartemental pour l'appui à l'adoption nationale

Début 2020, un groupe de travail composé de vingt-cinq départements volontaires et de l'AFA, en lien avec la DGCS, a été constitué. La réflexion et les travaux ont porté sur la collaboration envisageable entre les départements et l'AFA en matière d'adoption nationale. Un protocole expérimental de soutien à l'adoption nationale des Enfants à Besoins Spécifiques a ainsi été élaboré. Cette volonté de travailler ensemble en la matière a conduit le groupe de travail à se réunir trois fois en 2020. Un sous-groupe de travail a été constitué dès juin 2020, réuni à cinq occasions.

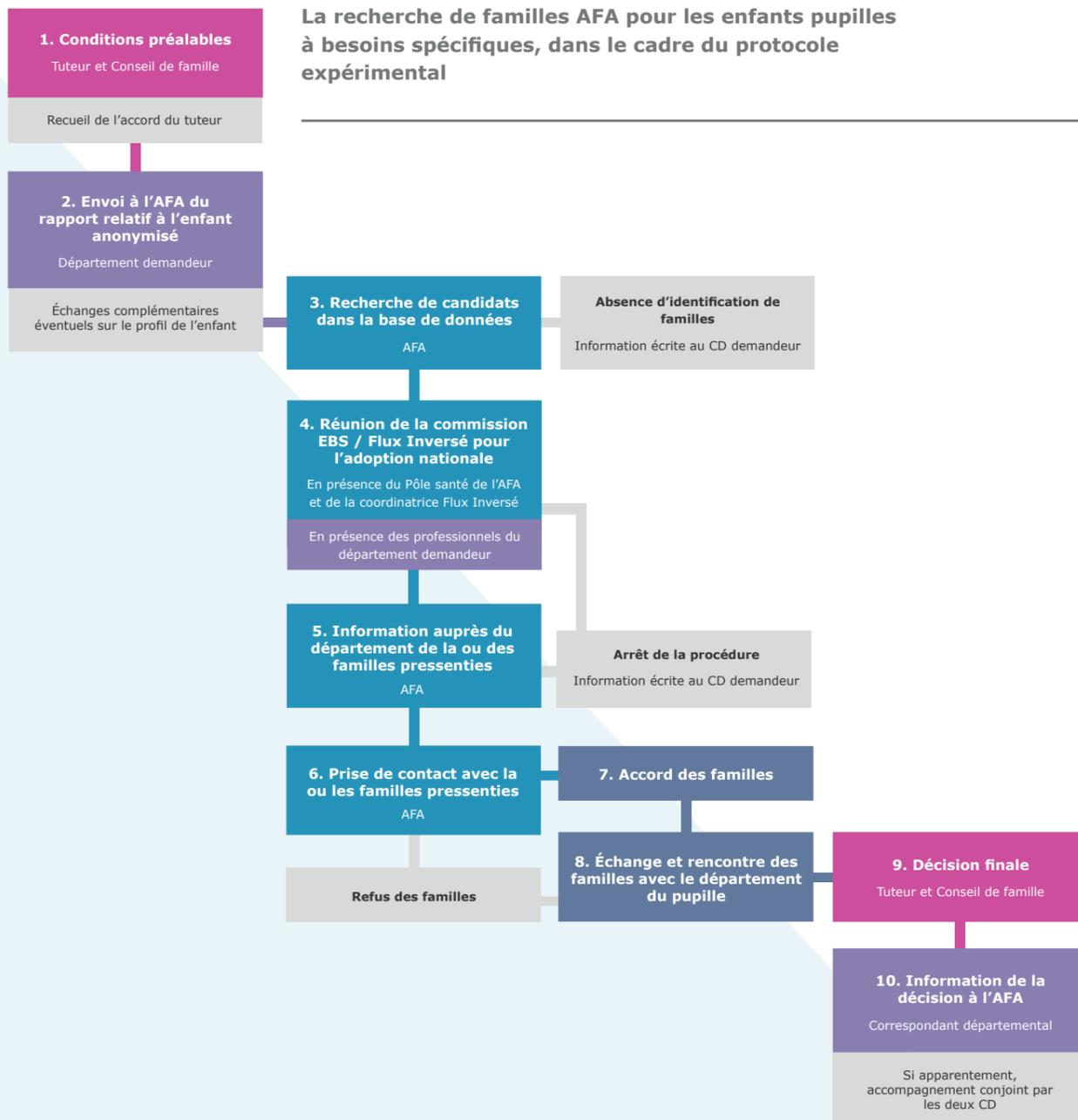
En 2021, le groupe de travail s'est réuni à 10 reprises pour poursuivre ce travail. **2 nouveaux départements ont rejoint le protocole expérimental en 2021 (le Loiret et le Maine-et-Loire)**⁴. Une procédure d'appui technique a ainsi pu être élaborée pour permettre à l'AFA d'aider les départements à l'identification de familles pour les EBS, qui s'appuie notamment sur la procédure en flux inversé mise en place par l'AFA. Les membres de la commission EBS ont travaillé à l'élaboration de documents et de procédures types (tel qu'un modèle de Rapport Relatif à l'Enfant « RRE »). Le protocole expérimental est entré dans sa phase opérationnelle en juillet 2021.

Depuis juillet 2021, **15 dossiers d'enfants ont été étudiés par l'AFA** dans le cadre du protocole expérimental. Certains ont été adressés sur l'adresse mail dédiée à la recherche de familles (recherches.familles@agence-adoption.fr), d'autres sur l'adresse mail du réseau des départements de l'AFA. 2 commissions avec les

4. Les départements du groupe de travail en 2021 : Aisne, Alpes Maritimes, Bouches du Rhone, Côtes d'Armor, Essonne, Eure-et-Loir, Finistère, Gard, Gironde, Haute Marne, Haute-Garonne, Hautes-Alpes, Haute-Savoie, Haut-Rhin, Hauts de Seine - Yvelines, Loire Atlantique, Loiret, Maine-et-Loire, Métropole de Lyon, Morbihan, Oise, Rhône, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Val d'Oise, Val de Marne, Var, Vaucluse

départements des pupilles et de l'AFA ont pu avoir lieu.

Les dossiers d'enfants concernaient, soit des enfants grands (plus de 10 ans) ayant une histoire de vie très lourde et parfois avec des handicaps (moteurs, cognitifs, physiques) nécessitant une prise en charge très importante et permanente, soit des enfants très jeunes (moins de 3 ans) porteurs de maladies génétiques identifiées ou en cours d'identification et engendrant de multiples prises en charge et une incertitude sur leur développement. D'une manière générale, les dossiers transmis à l'agence dans le cadre du protocole faisaient état de besoins spécifiques plus importants que pour les enfants proposés habituellement dans le cadre du flux inversé à l'international.



Le séminaire annuel de l'AFA : Une adoption, des histoires

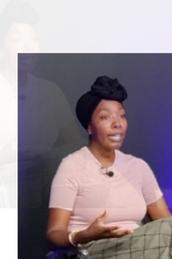
En 2021, l'AFA a réuni ses correspondants et référents départementaux, correspondants de l'AFA à l'étranger, partenaires institutionnels et acteurs de l'adoption pour une journée et demi de formation sur le thème « Une adoption, des histoires ». L'Agence s'est adaptée à l'évolution de la crise de la Covid-19 en renouvelant la proposition d'un séminaire de travail en distanciel, pour la deuxième année consécutive. Ainsi, **156 participants se sont réunis les 8 & 9 novembre 2021**, pour suivre ce temps de réflexion dédié au partage de connaissances et de pratiques professionnelles.

Pour une histoire d'adoption, plusieurs narrations, plusieurs récits s'entremêlent et subsistent. Introduite au cœur des échanges, la parole des adoptés a permis aux participants de mieux appréhender la quête d'identité culturelle et le besoin des adoptés de rechercher leurs origines.

Les éléments de travail proposés lors du séminaire ont amorcé ou poursuivi des réflexions essentielles pour l'enrichissement et l'amélioration des pratiques professionnelles. Les échanges ont permis de souligner l'importance de la sensibilisation et de la préparation des parents adoptifs à cette réalité de vulnérabilité.

Après l'ouverture du séminaire par la Directrice Générale, Monsieur Etienne Rolland-Piègue, chef de la Mission de l'Adoption Internationale (MAI), a axé son intervention autour des enjeux actuels du secteur de l'adoption internationale, parmi lesquels la nécessité d'accepter que l'adoption internationale ne convienne qu'à certains enfants et qu'à certains parents ; ce n'est pas une solution à tous les obstacles au « faire famille ».

UNE HISTOIRE À SOI : LES ADOPTÉS SE RÉAPPROPRIENT LA NARRATION



Titulaire d'une maîtrise en sociologie à l'université du Québec à Montréal, Amandine Gay est cinéaste. En 2021, elle signe son deuxième documentaire, « Une Histoire à Soi » et propose une vision intime et politique de l'adoption internationale. Elle-même née sous le secret, elle publie en 2021 l'essai autobiographique « Une poupée en chocolat », dans lequel elle aborde les thématiques de l'identité, la filiation et la parentalité.

Amandine Gay a amené les participants à questionner différemment les questions d'identité, de filiation et de parentalité, en tentant de sensibiliser l'audience aux difficultés que les enfants adoptés peuvent rencontrer à leur intégration dans leur famille adoptive en France et, ainsi, à mieux comprendre leur ressenti. Il s'agissait d'aborder l'adoption du point de vue de l'adopté en montrant notamment les dénominateurs communs aux vécus des personnes adoptées. Plaidant pour un accompagnement psychologique tout au long de la vie de l'adopté (pas seulement avant l'adoption et lors du suivi post adoption) et reconnaissant que la pratique a évolué dans ce domaine, Amandine Gay a rappelé que de nombreux traumatismes pèsent sur les adoptés et qu'il est par conséquent nécessaire de former les professionnels de la santé mentale aux questions de racisme et du syndrome de l'abandon.

LE VÉCU DES ENFANTS ET ADOLESCENTS ADOPTÉS

Le Docteur Marie-Odile Pérouse de Montclos est pédopsychiatre, Directrice des études CAREPCI, praticienne hospitalière et ancienne cheffe du service de Psychologie et Psychiatrie de l'enfant et l'adolescent, du Centre hospitalier Sainte-Anne à Paris.

Le Docteur Laurie Miller est professeure de pédiatrie, nutrition et développement des enfants à la Tufts University (Boston, USA). Elle fonde en 1987 aux Etats-Unis une clinique pédiatrique spécialisée dans les soins des enfants adoptés à l'international.

Le Docteur Marie-Odile Pérouse de Montclos et le Docteur Laurie Miller, professeure de pédiatrie, nutrition et développement des enfants à la Tufts University à Boston, ont présenté une enquête initiée par la consultation CAREPCI de l'hôpital Saint-Anne, qui étudie les micro-agressions vécues par les parents adoptifs et adolescents adoptés à l'international. Grâce à leur étude, les Docteurs Pérouse de Montclos et Miller ont pu démontrer que si les parents s'inquiètent des préjugés, de l'exclusion et de l'isolement de leurs enfants, de nombreux enfants rapportent de leur côté des remarques douloureuses, de l'intimidation, des préjugés, des rejets liés à l'adoption ou au pays d'origine – sans rapport avec la visibilité de l'adoption. L'expérience de ces traumatismes ajoute une vulnérabilité supplémentaire à l'expérience d'adoption. Il est alors du ressort des professionnels de l'adoption et créateurs des politiques françaises de (se) sensibiliser à ces problématiques et renforcer l'accompagnement des familles et des enfants.



Olivia Farkas co-fonde en 2021 le Dispositif d'Accompagnement Psychologique des Histoires Adoptives (DAPHA), un réseau de professionnels offrant aux personnes impliquées dans une histoire adoptive, un accompagnement sur les aspects psychologiques de l'adoption (à tout âge et toute étape de la procédure d'adoption). Elle fait partie des psychologues accueillants de l'association « Les Pâtes au Beurre », lieu d'écoute et de prévention pour parents et familles.

La psychologue clinicienne et psychothérapeute Olivia Farkas, co-fondatrice du Dispositif d'Accompagnement Psychologique des Histoires Adoptives (DAPHA) a quant à elle, pu éclairer l'audience sur les réalités psychologiques des histoires adoptives. Confrontée à ces expériences de vie dans le cadre de son activité clinique, la psychologue et psychothérapeute dresse le portrait de ses patients ; de tous âges, à toutes étapes des procédures d'adoption – parents adoptifs ou personnes adoptées. Les demandes récurrentes identifiées concernent les problématiques de vie affective, la pérennisation, le rétablissement des liens familiaux ou encore les pays

d'origine et tous les enjeux identitaires qu'ils induisent. Ces questions complexes concernant l'identité de l'enfant, confirment la nécessité d'une prise en charge psychologique sur le long terme pour les acteurs de cette adoption.

Céline Giraud co-fonde en 2005 l'association La Voix Des Adoptés (VDA), lieu d'écoute privilégié pour les personnes adoptées quels que soient leurs âges et origines. Adoptée au Pérou, elle raconte son histoire et sa quête des origines dans son livre « J'ai été volée à mes parents » (ed. Flammarion, 2007).

L'intervention de Céline Giraud a pu éclairer les apports scientifiques et cliniques de cette table ronde au regard de son expérience personnelle en tant qu'adoptée, mais également en qualité de co-fondatrice de l'association La Voix Des Adoptés (VDA). Aujourd'hui, selon Céline Giraud, le racisme perdure et les adoptants doivent se saisir de cet enjeu majeur en dotant les enfants de clés et d'outils qui leur permettraient de répondre aux remarques racistes subies dans les écoles notamment. L'association La Voix des Adoptés a conduit en mai dernier un sondage dédié aux personnes adoptées, dont les thèmes principaux concernent la famille, l'identité, le pays d'origine, l'intégration et la recherche des origines. L'enquête révèle qu'environ 61% des sondés se sentent intégrés dans leur pays d'accueil – parmi lesquels, 65% le sont malgré des difficultés majeures. Si l'on constate un racisme systémique au sein de la société, celui-ci est d'autant plus dur à vivre pour les personnes adoptées du fait d'un manque de sensibilisation criant en amont ou pendant l'adoption. Elle souhaiterait que les enfants adoptés puissent être accompagnés par une référente familiale.

Pour la deuxième journée du séminaire 2021 de l'AFA, après une présentation de l'actualité des textes législatifs portant sur l'adoption (proposition de loi LIMON relative à l'adoption, Projet de loi protection de l'enfance devenue loi Taquet n°2022-140 du 7 février 2022) par Sylvain Bottineau, sous-directeur de l'Enfance et de la famille à la Direction Générale de la Cohésion sociale, le séminaire de travail s'est terminé par une restitution des réflexions des 4 ateliers de travail ; *Mythes et réalités de l'adoption simple, L'adoption visible, quelle préparation ?, La place de la culture d'origine des enfants adoptés et L'enfant est-il acteur de son projet d'adoption ?*. Des ateliers thématiques coanimés par des agents de l'AFA (rédactrices, psychologues, médecin, conseillères

du Pôle Information et Conseil) et certains correspondants départementaux du réseau de l'AFA, ont permis des échanges intenses et fructueux mettant en lumière les multiples bonnes pratiques qui existent ici ou là dans les départements.

Selon l'enquête de satisfaction menée par l'AFA à la suite de son séminaire, il apparaît que plus de 87% des sondés ont été satisfaits ou très satisfaits de la première journée du séminaire [n.b : la seconde matinée du séminaire était réservée aux correspondants départementaux de l'AFA]. Ils ont notamment salué la pluralité des intervenants et la qualité des interventions. ●



Le séminaire AFA 2021 en chiffres

156
participants

5 salons
d'échanges

4 ateliers
thématiques

PARTIE V

Développement d'outils et contribution à la réflexion en matière d'adoption

Des mini films thématiques sur les réalités de l'adoption internationale

Dans l'objectif d'améliorer continuellement la préparation des familles dans leur projet d'adoption, l'AFA assure une réflexion soutenue et collective pour répondre aux besoins identifiés par les professionnels et les familles, et les aider à appréhender la réalité de l'adoption internationale. Fin 2021, la préparation des familles de l'AFA s'enrichit grâce à un **nouvel outil de formation et de préparation : 13 vidéos d'environ 15 minutes chacune sur des thématiques majeures de l'adoption** proposent un regard croisé entre témoignages de familles et interventions de professionnels reconnus de la protection de l'enfance. Une première présentation de certains de ces films a pu être faite dans le cadre du séminaire annuel de l'agence en novembre 2021.

La complexité des sujets abordés dans les vidéos implique la présence nécessaire et l'accompagnement de professionnels de la protection de l'enfance, pour contextualiser certaines informations, répondre aux interrogations des candidats et les accompagner dans leur réflexion. Ces vidéos n'ont pas vocation à être diffusées sans cet accompagnement et une charte d'utilisation sera adressée aux départements.

Adopter un enfant : l'attachement <i>diffusion non soumise à l'accompagnement d'un professionnel de l'adoption</i>	Mathilde BLONDON, Michel DELAGE, Dr Boris CYRULNIK
La résilience dans l'adoption	Dr Boris CYRULNIK
Adopter un enfant grand ou une fratrie	Alexandrine SANCHEZ
L'adoption intrafamiliale	Dr Saïd IBRAHIM
Le psychotraumatisme chez l'enfant adopté	Michel SYLESTRE
Adopter un enfant ayant une cardiopathie congénitale <i>date d'expiration : 31 mai 2032</i>	Pr Damien BONNET
Adopter un enfant ayant une fente labio-palatine	Dr KADLUB
Adopter un enfant infecté par le VIH	Pr Stéphane BLANCHE
Adopter un enfant à haut risque de trouble du neurodéveloppement : l'exemple de l'alcoolisation fœtale	Dr David GERMANAUD
Adopter un enfant présentant des troubles du comportement ou un syndrome d'hyperactivité (TDAH)	Dr Marie-Odile PEROUSE de MONTCLOS
La scolarité et les difficultés d'apprentissage de l'enfant adopté	Dr Marie-Odile PEROUSE de MONTCLOS
La place / le rôle de la famille élargie dans l'adoption <i>diffusion non soumise à l'accompagnement d'un professionnel de l'adoption</i>	Nathalie PARENT
Les consultations d'adoption <i>diffusion non soumise à l'accompagnement d'un professionnel de l'adoption</i>	Dr Frédéric SORGE

Des Matinales thématiques pour une réflexion continue

En 2021, l'Agence a proposé à ses agents et collaborateurs au sein des conseils départementaux trois Matinales dédiées au partage d'information pour nourrir les réflexions et pratiques professionnelles. Ces réunions réunissant 146 participants en 2021, ont permis de mettre en lumière diverses thématiques majeures de la protection de l'enfance, parmi lesquelles le traitement de l'affaire des Enfants de la Creuse, par Sylviane Paulinet (anciennement chargée de mission au Ministère des Outre-mer, et chargée du dossier sur la transplantation des mineurs de La Réunion vers l'Hexagone de 1962 à 1984), l'accompagnement psychologique des personnes adoptées ou adoptantes au travers du dispositif DAPHA et le développement des Organismes Agréés pour l'Adoption à travers l'exemple de la Famille Adoptive Française. ●

PARTIE VI

La gestion et le budget de l'AFA en 2021

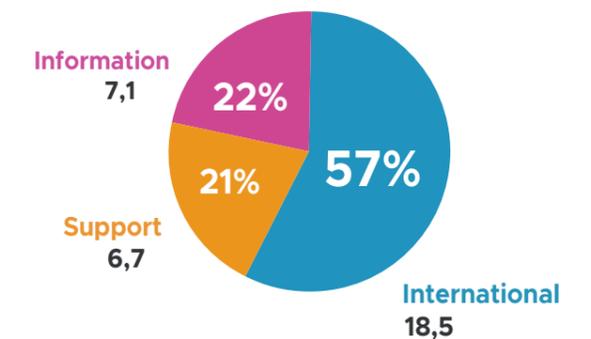
L'équipe de l'AFA

Au 31 décembre 2021, les effectifs de l'AFA sont de 45 agents dont 14 à l'étranger. Un poste est vacant au siège (coordinatrice du pôle information et conseil) à cette date.

Malgré de nombreux mouvements (9 départs, 9 arrivées), le taux d'occupation des postes a été meilleur que l'année dernière avec des vacances de poste moins nombreuses, ce qui explique la progression des ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé) : 33,3 en 2021 contre 32,6 en 2020.

Les effectifs représentent 32,3 ETP (Equivalent Temps Plein).

Répartition du personnel (ETP) par service



1 Service information et accompagnement

Placé sous la responsabilité de la nouvelle cheffe de service, recrutée en février 2021, le service est constitué de 2 pôles :

La composition de l'équipe du **Pôle santé** n'a pas changé en 2021. L'équipe est toujours composée de deux psychologues à temps partiel et d'un médecin omnipraticien également à temps partiel. L'équipe bénéficie par ailleurs du soutien d'un pédiatre de l'Hôpital Necker en charge des Consultations Adoption.

Le **Pôle Information et Conseil** est composé d'une coordinatrice, de trois conseillères spécialisées (EBS, post-adoption, animation du réseau), dont l'une mise à disposition par le ministère de la Justice, et d'une assistante. Au 31 décembre 2021, seul le poste de la coordinatrice était vacant. Le pôle a par ailleurs bénéficié durant le premier semestre du renfort d'un agent dans l'attente de l'arrivée de la conseillère mise à disposition.

2 Service international

Ce dernier est composé d'une cheffe de service, de sept rédacteurs et de trois assistants, répartis au sein de quatre pôles géographiques (Europe, Asie, Afrique et Caraïbes et Amérique). Au 31 décembre 2021, tous les postes sont pourvus.

L'Agence emploie par ailleurs quatorze agents à l'étranger (7,5 ETP, salariés de droit local) répartis dans 7 pays d'origine : Pérou, Haïti, Burkina Faso, Madagascar, Russie, Vietnam. Suite à une analyse juridique relative au droit du travail en Colombie, la nature du contrat de la représentante de l'AFA en Colombie a changé. Elle dispose dorénavant d'un contrat de prestation de service en lieu et place d'un contrat de travail.

3 Services supports : service administratif et agence comptable

Le service administratif a été renforcé avec l'arrivée en août 2021 d'une assistante de gestion (0,7 ETP). Placé sous la direction du chef de service, le service administratif, financier et logistique compte 6 agents au 31 décembre. Il est composé du pôle secrétariat (2 agents), du pôle administratif et financier (2 agents) et d'un

Evolution des ETPT 2016 - 2021



chargé des systèmes d'information.

L'équipe de l'Agence Comptable est restée la même qu'en 2021, avec l'agent comptable en adjonction de service et son adjoint (1 ETP), tous deux fonctionnaires du ministère des finances.

L'équipe est complétée par une nouvelle chargée de communication ayant pris ses fonctions en janvier 2021, suite au départ en retraite de la précédente titulaire du poste. Elle est rattachée à la directrice générale, mise à disposition par le ministère de la Justice.

Bilan de gestion 2021

1 Budget et résultat

Le budget initial de l'AFA avait été validé par le Conseil d'administration du 03 novembre 2020 et approuvé à l'occasion de l'Assemblée générale du 08 décembre 2020. Il s'élevait à 2.264.500 euros en recettes, 2.645.000 euros en Autorisation d'Engagements (AE) et 2.643.000 euros en Crédits de Paiement (CP) pour les dépenses.

Construit sur l'hypothèse d'une reprise de l'activité, il prévoyait le financement d'une partie des activités et des projets par prélèvement sur le fonds de roulement, dans une logique de réduction de ce dernier et donc un résultat déficitaire conséquent.

Mais du fait de la persistance de la crise sanitaire, la reprise des activités d'intermédiation a été plus faible que prévue. Comme en 2020, certaines activités ont dû être annulées ou reportées et la mise en œuvre des projets plus lente que prévu.

Deux budgets rectificatifs ont été validés par le Conseil d'administration le 11 mars et le 04 novembre 2021 pour tenir compte des effets de la crise sanitaire sur l'activité de l'AFA. Les recettes comme les dépenses en AE et en CP ont été revues à la baisse. Elles s'établissaient respectivement à 2.244.500 euros, 2.420.000 euros et 2.446.000 euros.

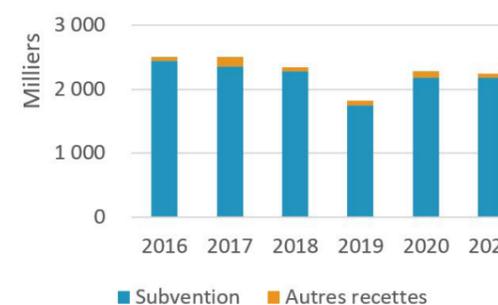
Au final, l'AFA présente en fin d'année des recettes et des dépenses légèrement inférieures aux dernières prévisions et un résultat budgétaire déficitaire de 92.828,98 euros.

2 Recettes

Etat des recettes et comparatif 2020 - 2021

	Exécution 2020	BR 2021	Exécution 2021	Taux d'exécution	Évolution 2020/2021
Subvention pour charge de service public	2 184 405	2 184 500	2 184 500	100%	0%
Recette propres : intermédiation	66 585	50 000	47 323	95%	-29%
Recettes propres : remboursements CPAM et autres	24 260	10 000	7 922	79%	-67%
Total	2 275 249	2 244 500	2 239 745	99,8%	-1.6%

Évolution des recettes 2016 - 2021



Les recettes ont diminué de 1,6% (-35.504,62 euros), du fait de la baisse des recettes propres.

L'activité d'intermédiation n'a toujours pas retrouvé ses niveaux d'avant la crise et la baisse des recettes d'intermédiation entre 2021 et 2022 s'explique principalement par la faible activité avec la Chine. Par ailleurs, les congés maternité ont été moins nombreux en 2021, impliquant des remboursements de la CPAM moins importants qu'en 2020.

La subvention a cependant été maintenue par la DGCS au niveau de l'année précédente.

2 Dépenses

Conformément au décret GBCP, les dépenses sont présentées par nature (personnel, fonctionnement, investissement) et par destination (International, Information, conseil et Support). Les crédits inscrits au budget sont constitués des autorisations d'engagement (AE), limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'année, et des crédits de paiement (CP), limite supérieure des dépenses pouvant être payées sur l'année.

Les dépenses en AE ont augmenté de 6,8% par rapport à 2020 et celles en CP de 2,2%. Ces progressions tiennent principalement au programme d'investissement prévu dans la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO). Les dépenses courantes (fonctionnement et personnel) sont quasiment identiques à celles de 2020.

Les taux d'exécution des dépenses en AE comme en CP se sont élevés à 95%. Malgré les ajustements des dépenses à la baisse inscrites dans le deuxième budget rectificatif, les dépenses ont été plus basses que prévues au cours du dernier quadrimestre. La reprise reste fragile et très inégale selon les pays partenaires.

Etat des dépenses en AE et en CP 2021

	Autorisations d'engagement (AE)			Crédits de paiement (CP)		
	Budget	Exécution	%	Budget	Exécution	%
Personnel	1 630 000	1 608 617	99	1 630 000	1 608 617	99
Fonctionnement	568 000	468 981	83	679 000	616 452	91
Investissement	222 000	221 411	100	137 000	107 505	78
Total	2 420 000	2 299 009	95	2 446 000	2 332 574	95

Les dépenses de personnel ont légèrement diminué en 2021 (-0,6%) et ce malgré la progression des ETPT (+2,1%) et le paiement de dépenses exceptionnelles, non pérennes liées à la fin du contrat de travail de la représentante en Colombie. Certains départs d'agent en 2020 et 2021 ont permis à l'AFA de réduire sa masse salariale de manière structurelle.

Evolution des dépenses en CP 2016 - 2021



Une partie des dépenses d'investissement tient à la persistance de la crise sanitaire impliquant l'achat d'équipements pour le travail à distance : portables, système de visioconférence. Les autres dépenses concernent les projets inscrits dans la CPO : outils vidéo pour la formation des familles, refonte de l'applicatif métier. Les projets se poursuivront en 2022.

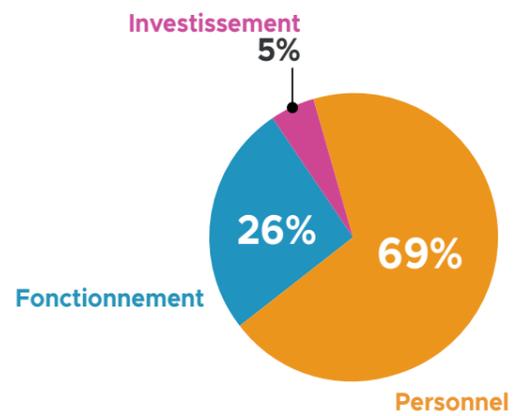
Les dépenses de fonctionnement ont progressé de 1,5% en 2021 et de 5,3%, hors dépenses d'intermédiation.

Cela tient principalement à différentes décisions ou chantiers en cours : études juridiques relatives au droit du travail dans les pays d'implantation, recours à un contrat de prestation pour la représentation de l'AFA en Colombie, formation accrue des équipes...

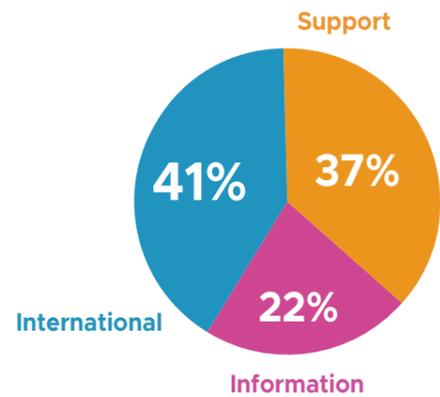
Le niveau des dépenses n'est par contre toujours pas revenu à son niveau d'avant la crise. Aucun déplacement à l'international n'a été organisé en 2021, le rassemblement annuel des Correspondant locaux à l'étranger (CLE) a été annulé pour la deuxième année consécutive. Par ailleurs, l'AFA poursuit ses efforts pour contenir les dépenses liées à ses implantations (fermeture du bureau en Haïti).

Pour la deuxième année consécutive, les dépenses restent bien en deçà des prévisions initiales du fait principalement de la persistance de la crise sanitaire. Elles progressent néanmoins par rapport à 2020 en raison de l'avancement des projets inscrits dans la CPO. Malgré un résultat déficitaire important, le fonds de roulement reste à un niveau élevé permettant la poursuite des projets en 2022 et ultérieurement.

Répartition des dépenses par nature



Répartition des dépenses par destination



Agence Française de l'Adoption

**63 bis boulevard Bessières
75017 Paris**

+33 1 44 78 61 40

www.agence-adoption.fr

Rapport d'activité 2021